

La qualité
est dans notre **nature**



Profil de
l'industrie du dindon au Canada
2007



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada 

Préparé par

Vincent Iacobucci, analyste des marchés de la volaille
David Surprenant, agent de développement des marchés
Réjean Gaumond, agent principal des services aux marchés
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Division de l'industrie animale
Section de la volaille

1341, chemin Baseline
Tour 7, 7^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0C5

Téléphone : 613-759-6284
Télécopieur : 613-759-6313

Site Internet : <http://www.agr.gc.ca/volaille/>

Courriel : poultrymi@agr.gc.ca

Table des matières

Liste des figures	4
Liste des tableaux	4
1. Introduction	5
1.1 Gestion de l'offre.....	5
1.2 Cadre législatif.....	6
1.2.1 L'évolution de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme (LOCPF)	6
1.2.2 Conseil national des produits agricoles (CNPA)	7
1.2.3 Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD)	7
1.2.4 Loi sur les licences d'exportation et d'importation.....	8
1.3 Accords commerciaux internationaux	8
1.3.1. Accord commercial Canada-États-Unis (ACCEU) et Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).....	8
1.3.2. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), Cycle d'Uruguay et Organisation mondiale du commerce (OMC).....	9
2. Production et commerce mondial du dindon	10
2.1 Production internationale de dindon	10
3. Structure de la production de dindon canadien et de l'approvisionnement	13
3.1 Structure de production et d'approvisionnement.....	13
3.2.1 Production.....	14
3.3 Importations d'œufs d'incubation du dindon et de dindonneaux	15
3.4 Couvoirs.....	15
4. Production de dindon au Canada	16
4.1 Production canadienne.....	16
4.2 Attribution des contingents de dindon	17
4.3 Nombre et taille des exploitations au Canada.....	18
4.4 Mécanisme d'établissement des prix et prix à la production.....	19
4.5 Recettes monétaires agricoles.....	21
4.6 Situation financière des exploitations agricoles.....	22
4.7 Estimation du soutien aux producteurs.....	23
5 Transformation et surtransformation	24
5.1 Structure et établissements de l'industrie	24
5.2 Abattage.....	25
5.3 Surtransformation	26
5.3.1 Association canadienne des surtransformateurs de volailles (ACSV)	26
5.3.2 Établissements de surtransformation	27
5.4 Importance économique du secteur	27
5.4.1 Transformation de la volaille : Données sur les recettes, les salaires et l'emploi.....	27
5.5 Concentration dans l'industrie.....	29
5.6 Investissements dans l'industrie	30
6 Le marché canadien du dindon	31
6.1 Consommation intérieure de dindon.....	31
6.2 Facteurs déterminant la demande de dindon au Canada	34
6.3 Commerce interprovincial du dindon	34
6.4 Importations canadiennes de dindon et de produits du dindon.....	35
6.5 Exportations canadiennes de dindon et de produits du dindon.....	37
6.6 Balance commerciale : Dindon et produits du dindon.....	38
Annexe A	40
Bibliographie	42

Liste des figures

Figure 1 – Production mondiale de dindon.....	11
Figure 2 – Nombre de producteurs de dindon immatriculés au fédéral au Canada	18
Figure 3 – Prix annuel moyen à la production des dindes mi-lourdes (plus de 5,4 kilos et moins de 9 kilos)	20
Figure 4 – Prix annuel moyen à la production des dindons lourds (9 kilos et plus)	20
Figure 5 – Recettes monétaires agricoles engendrées par le dindon, de 1986 à 2006	21
Figure 6 – Revenu agricole moyen dans les principaux secteurs d'élevage (2005)	23
Figure 7 – Estimation du soutien aux producteurs (ESP) dans certains pays, 1986-1988 par rapport à 2002-2004	24
Figure 8 – Types de dindons abattus au Canada (1996 et 2001-2006)	25
Figure 9 – Répartition provinciale des abattages de dindons dans des établissements immatriculés, 2006	26
Figure 10 – Ventilation des investissements dans l'industrie de la transformation de la volaille (1992 – 2005).....	31
Figure 11 – Consommation de dindon par habitant au Canada – 1986-2006 (poids éviscéré).....	32
Figure 12 – Consommation de dindon et d'autres viandes (par habitant – Canada)	33
Figure 13 – Consommation de dindon et d'autres volailles (par habitant – Canada)	33
Figure 14 – Expéditions interprovinciales de dindons vivants destinés à l'abattage (2006)	35
Figure 15 – Évolution des exportations canadiennes de dindon	37
Figure 16 – Balance commerciale du Canada : Dindon et produits du dindon (2001-2006) (\$).....	39

Liste des tableaux

Tableau 1 – Les dix principaux producteurs de dindon	11
Tableau 2 – Nombre annuel d'oeufs d'incubation de dindon couvés	14
Tableau 3 – Quantité annuelle d'oeufs d'incubation de dindon éclos	14
Tableau 4 – Importations totales d'oeufs d'incubation de dindon par province.....	15
Tableau 5 – Importations de dindonneaux	15
Tableau 6 – Nombre de couvoirs de dindon immatriculés au fédéral (2007).....	16
Tableau 7 – Production annuelle de dindon (milliers de kilogrammes, poids éviscéré).....	17
Tableau 8 – Ventilation de la répartition du contingent (kg).....	17
Tableau 9 – Revenu d'appoint moyen, bénéfices nets d'exploitation et revenu total des producteurs de volaille et d'oeufs au Canada.....	22
Tableau 10 – Établissements de transformation du dindon par province (2006).....	24
Tableau 11 – Établissements de surtransformation de volailles immatriculés au fédéral (2006).....	27
Tableau 12 – Données sur les recettes tirées de la fabrication de produits carnés et de la transformation de la volaille au Canada (2005).....	28
Tableau 13 – Ventilation des salaires et des travailleurs dans la transformation de la volaille au Canada (2005).....	28
Tableau 14 – Nombre total d'entreprises et ratios de concentration.....	30
Tableau 15 – Mouvement interprovincial de dindon en 2006	34
Tableau 16 – Importations de dindon (kg).....	36
Tableau 17 – Produits surtransformés du dindon importés au Canada (kg)	37
Tableau 18 – Exportations canadiennes de produits du dindon – 2001-2006 (kg).....	38
Tableau 19 – Valeur des importations, des exportations et de la balance commerciale du Canada : dindon et produits du dindon (2001-2006) (\$).....	39

1. Introduction

1.1 Gestion de l'offre

Au fil des ans, l'industrie canadienne du dindon a évolué sous l'effet des changements du paysage politique et de la situation économique. Pour bien comprendre cette évolution, il convient de la situer dans son contexte historique. Depuis 1974, l'industrie canadienne du dindon est soumise à un régime de gestion de l'offre qui tire son origine de l'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD), créé en 1974 aux termes de la *Loi sur les offices des produits agricoles*. L'OCCD est l'organisme national qui supervise l'offre des producteurs de dindon canadiens afin de garantir qu'elle est suffisamment abondante pour répondre à la demande des consommateurs canadiens sur le marché intérieur.

On pourrait faire valoir que les premiers principes de la gestion de l'offre ont été posés par la *British North America Act* (BNA) de 1867. Cette loi a établi les compétences des gouvernements fédéral et provinciaux, donnant à ces derniers les pouvoirs sur la production et la commercialisation de biens et de services sur leur propre territoire, et au gouvernement fédéral, les pouvoirs sur le commerce interprovincial et international. D'autres diront que le régime s'inspire des différents offices de commercialisation provinciaux actifs sur la scène de l'agriculture canadienne depuis 1927, année de la création du premier office de commercialisation en Colombie-Britannique, sur le marché des fruits de verger. Pour les provinces, le renforcement du pouvoir de négociation des agriculteurs est devenu une priorité après la grande dépression qui a commencé en Colombie-Britannique en 1936; tous les gouvernements provinciaux ont alors adopté une loi permettant l'établissement d'offices de commercialisation à l'échelle locale et provinciale.

D'autres font remonter les origines de la gestion de l'offre au Canada à la promulgation de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* (LCPA) en 1949. Cette loi habilitait le ministre fédéral de l'agriculture à déléguer aux offices provinciaux de commercialisation agricole des pouvoirs de réglementation du commerce interprovincial et des exportations, à condition que ces offices jouissent déjà du pouvoir de réglementation des échanges intraprovinciaux sur leur territoire. Cependant, les compétences des offices ne dépassaient pas les frontières de leur province. En l'absence de mesures de contrôle interprovinciales et internationales, les produits passaient d'une province à une autre, ce qui annulait les efforts de régulation de l'offre déployés par les offices provinciaux. Cette situation est devenue manifeste dans les années 1960, lorsque diverses provinces, dans le souci de protéger leurs producteurs, ont décidé d'interdire le commerce de produits d'autres provinces sur leurs territoires pour éviter les fréquentes situations d'offre excédentaire qui se seraient traduites par de brusques chutes des prix à la production. Les tensions interprovinciales ont culminé en 1971 avec ce que certains appellent la « Guerre des poulets et des œufs », pendant laquelle diverses provinces, en particulier l'Ontario et le Québec, ont appliqué leur loi contre les produits de l'autre province. La *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme*, adoptée en raison de cette situation, a établi une structure fédérale fondamentale permettant d'harmoniser les régimes provinciaux existants.

La gestion de l'offre est un régime de commercialisation qui réglemente la production intérieure et les importations pour que l'offre d'un produit corresponde à sa demande et pour que les prix payés aux producteurs agricoles soient stables et leur rapportent des recettes équitables. Transformateurs et consommateurs sont assurés d'une offre constante et suffisante de produits

de qualité supérieure à des prix raisonnables. Les offices de commercialisation provinciaux établissent l'équilibre entre l'offre et la demande de chaque produit dont l'offre est réglementée dans chaque province. L'offre est réglementée par un système de contingentement. Ainsi, les producteurs de dindon dont l'offre est réglementée doivent détenir un contingent pour pouvoir offrir leurs produits sur le marché. Lorsque le régime a été mis en place, des contingents ont été attribués aux producteurs qui étaient actifs dans le secteur à ce moment-là.

En plus des offices de commercialisation provinciaux, l'organisme national (OCCD) est chargé d'administrer le régime de gestion de l'offre et d'assurer la stabilité des prix et de l'approvisionnement en assujettissant la production aux besoins du marché.

La viabilité d'un système de gestion de l'offre repose sur trois piliers : le contrôle des importations, la régulation de la production et la stabilité des prix à la production. Afin de maintenir la stabilité des approvisionnements au Canada, le modèle de gestion de l'offre limite les importations de produits pour que les besoins du marché canadien soient satisfaits principalement par la production canadienne. Les quantités de produits importés au Canada sont soumises à un contingentement tarifaire (CT)¹, selon lequel des droits élevés sont perçus sur les quantités d'importations dépassant un niveau précis d'accès au marché national. Ensuite, l'offre doit être réglementée, et les producteurs acceptent de se plier au régime de contingentement aux termes duquel chacun d'eux alimente une part donnée du marché canadien. Chaque année, on rajuste les contingents pour compte de la croissance de la population et des tendances à la consommation et veiller ainsi à ce que les produits du dindon soient offerts en quantités suffisantes mais non excédentaires. Enfin, le système est doté de mécanismes assurant la stabilité des prix à la production. Les offices de commercialisation provinciaux négocient leur prix de vente avec les transformateurs en utilisant une formule de calcul fondée sur les coûts de production.

1.2 Cadre législatif

Les sections suivantes porteront sur le cadre législatif fédéral qui régit l'évolution de la gestion de l'offre au Canada. Dans la présente section, nous examinerons également les principales institutions qui ont été créées en application du cadre fédéral et qui ont permis ensemble à la gestion de l'offre de demeurer efficace à ce jour.

1.2.1 L'évolution de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme (LOCPF)

La *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme* (LOCPF) a été promulguée en 1972 pour établir le Conseil national de commercialisation des produits agricoles et autoriser la création d'offices nationaux de commercialisation des produits agricoles. En 1993, le Parlement a confié au Conseil un rôle additionnel de supervision des organismes nationaux de promotion et de recherche créé aux termes de la Loi. De plus, la *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme* (LOCPF) est devenue l'actuelle *Loi sur les offices des produits agricoles* (LOPA), alors que, parallèlement, le Conseil national de commercialisation des produits agricoles était transformé en l'actuel Conseil national des produits agricoles (CNPA).

¹ Un contingent tarifaire est un outil de politique commerciale utilisé pour protéger une denrée ou un produit obtenu au pays, en accordant aux importations un accès au marché régi par un système tarifaire à deux volets.

Les offices de commercialisation créés aux termes de la Loi ont le pouvoir de mettre en œuvre et d'administrer des régimes de commercialisation nationaux, d'attribuer des contingents et des parts de marché et d'engendrer des revenus sous la forme de droits. Le CNPA a reçu le mandat de superviser ces offices et d'appliquer la LOPA.

1.2.2 Conseil national des produits agricoles (CNPA)

Le CNPA supervise les activités des offices nationaux de commercialisation pour s'assurer que chacun honore son mandat qui est de promouvoir la production et la commercialisation des produits réglementés pour lesquels il est compétent, de façon à en accroître la vigueur, l'efficacité et la compétitivité et aussi de veiller aux intérêts tant des producteurs que des consommateurs. Le CNPA fournit également des avis au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire concernant tous les aspects liés aux offices de commercialisation, notamment leur création et leur fonctionnement, et fait la promotion de l'efficacité et de la compétitivité du secteur agricole.

Des offices de commercialisation gèrent l'offre de poulet, de dindon, d'œufs et d'œufs d'incubation de poulet à chair. Ils mettent en œuvre et administrent les régimes de commercialisation, attribuent les contingents de production et génèrent des revenus au moyen de prélèvements.

Le CNPA supervisera également tout autre office de commercialisation national ou office de promotion et de recherche établi en vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles* (LOPA).

1.2.3 Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD)

L'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD) est l'organisme national qui représente les éleveurs de dindon et qui a le pouvoir de réglementer la production du dindon au Canada par un régime de gestion de l'offre. L'OCCD a été formé en 1974 aux termes de la *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme* (1972). Dans ce régime, la production est administrée à l'aide d'un système de contingentement qui garantit la satisfaction de la demande du marché canadien.

Le conseil d'administration de l'OCCD comprend des représentants des producteurs de chacun des huit offices provinciaux de commercialisation signataires², deux représentants du Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles (CCTOV) et un représentant de l'Association canadienne des transformateurs de volailles (ACTV).

Le conseil d'administration détermine le volume de production nécessaire pour répondre à la demande du marché. Il revient à l'OCCD de déterminer alors la production nationale et de la répartir entre les provinces. Les offices provinciaux à leur tour allouent le contingent de production aux producteurs inscrits. Chaque année, les offices provinciaux signent un « accord de promotion » dans lequel ils conviennent de verser à l'Office des dommages en cas de surproduction et d'accepter une réduction de leur contingent de l'année suivante d'une quantité équivalant à ce qui a été produit en trop.

² Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard ne sont pas membres de l'OCCD.

L'OCCD est financé par des prélèvements versés par les producteurs de dindon pour chaque kilogramme de dindon vivant vendu. Les prélèvements sont perçus au point de transformation.

1.2.4 Loi sur les licences d'exportation et d'importation

Au Canada, la Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, est chargée de l'application de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* (LLEI) qui confère au gouverneur en conseil les pouvoirs de réglementer l'importation et l'exportation de produits désignés. Il s'agit d'un texte législatif d'importance pour les secteurs dont l'offre est réglementée, car il prévoit le contrôle des importations, l'un des trois principaux piliers de la gestion de l'offre. La LLEI prévoit que le gouverneur en conseil peut établir les listes suivantes : la *Liste des marchandises d'importation contrôlée* (LMIC), la *Liste des marchandises d'exportation contrôlée* (LMEC) et la *Liste des pays visés* (LPV). En ce qui concerne les produits agricoles dont l'offre est réglementée, comme les produits de la volaille et des œufs, les portions de la LMIC de la loi et du règlement sont les plus pertinentes. Pour pouvoir importer des produits couverts par la LMIC, une licence d'importation est exigée. La LMIC se trouve à l'Annexe A.

1.3 Accords commerciaux internationaux

Le commerce international a connu d'importants changements dans les années 1980 et 1990. La mise en œuvre de l'Accord commercial Canada-États-Unis (ACCEU), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et les négociations du Cycle d'Uruguay qui ont conduit à la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont non seulement eu une influence sur l'économie mondiale mais ont aussi entraîné des modifications de la politique canadienne de gestion de l'offre. La présente section donne un bref aperçu de ces grands accords internationaux et de certaines de leurs répercussions.

1.3.1. Accord commercial Canada-États-Unis (ACCEU) et Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)

L'Accord commercial Canada-États-Unis (ACCEU) a été signé en 1988 et mis en œuvre en 1989. Aux termes de cet accord, tous les droits de douane devaient être éliminés progressivement sur une période de dix ans, de 1988 à 1998. L'accord avait pour objet de créer une zone de libre-échange Canada-États-Unis afin que les échanges entre les deux pays ne soient pas freinés par des mesures aux frontières, exception faite de certains produits de base qui, comme les produits laitiers et la volaille du Canada, étaient protégés par l'article 11 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

En 1994, la portée de l'accord a été élargie pour inclure le Mexique, ce qui a conduit à l'instauration de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). L'ALENA prévoyait l'élimination immédiate des droits de douane frappant la moitié des produits américains exportés vers le Mexique et l'élimination progressive, sur 14 ans, des droits de douane frappant les autres produits. L'ALENA ne remettait pas en cause l'élimination progressive des droits de douane prévus par l'ACCEU, élimination qui a été achevée le 1^{er} janvier 1998³. Les dispositions de l'ALENA préoyaient l'élimination de restrictions frappant de nombreuses catégories de produits, la protection des droits

³ L'élimination progressive des droits de douane aux termes de l'ACCEU a été achevée le 1^{er} janvier 1998. Des droits demeurent en vigueur pour certains produits dont l'offre est réglementée au Canada (p. ex., les œufs, les produits laitiers et avicoles).

de propriété intellectuelle et la promotion de l'investissement. Des accords supplémentaires se sont ajoutés ultérieurement à l'ALENA pour inclure des dispositions concernant les travailleurs et l'environnement.

L'agriculture a été l'objet de controverses durant les négociations de l'ALENA comme elle l'a été dans le cas d'accords antérieurs. L'agriculture est le seul chapitre de l'Accord n'ayant pas été négocié de façon trilatérale. Trois accords distincts ont été signés sur l'agriculture dans lesquels le Canada a négocié des accords bilatéraux avec les États-Unis et le Mexique pour conserver le contrôle aux frontières de ses produits dont l'offre est réglementée. Aux États-Unis, les droits de douane sont maintenus pour certains produits comme le sucre, les produits laitiers, les arachides et le coton. Le 1^{er} janvier 2003, la réduction finale des droits de douane entre le Canada et le Mexique a été complétée.

L'accès au marché canadien du dindon offert aux importateurs canadiens est la plus grande des limites négociées aux termes de l'ALENA et aux termes de l'Accord du Cycle d'Uruguay de l'OMC.

1.3.2. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), Cycle d'Uruguay et Organisation mondiale du commerce (OMC)

L'histoire de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) débute en 1948 et s'inscrit dans un vaste plan de relance économique entrepris après la Deuxième Guerre mondiale. Les pays fortement engagés dans le commerce international ont conclu un accord connu sous le nom de GATT, qui a été élaboré après huit séries de négociations commerciales, ou cycles (du Cycle de Genève en 1947 à celui d'Uruguay de 1986 à 1994). Le principal objectif du GATT était de réduire les obstacles au commerce international. Dans cette optique, différentes mesures ont été prises pour réduire les barrières tarifaires, les restrictions quantitatives et les subventions au commerce par la voie des différents accords ou cycles commerciaux. Les premiers cycles de négociations du GATT ont accordé un traitement spécial à l'agriculture afin, essentiellement, de soustraire ce domaine à la plupart des disciplines visant le commerce de produits industriels. C'est seulement au Cycle d'Uruguay que l'agriculture a été pleinement intégrée au système commercial international.

Le Cycle d'Uruguay du GATT a commencé en septembre 1986 et a pris fin en décembre 1993. Les négociations avaient pour objet d'élargir la compétence du GATT afin d'y inclure des domaines comme les services, les capitaux, la propriété intellectuelle et l'agriculture. L'affirmation lancée à la clôture du Cycle d'Uruguay en décembre a mené à la Déclaration de Marrakesh du 15 avril 1994, où on peut lire que la conclusion du Cycle d'Uruguay « renforcera l'économie mondiale et conduira à une plus forte croissance des échanges, des investissements, de l'emploi et des revenus dans le monde entier »⁴. Le 1^{er} janvier 1995, le GATT a été transformé pour devenir un organisme international officiel connu sous le nom d'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Conformément aux dispositions du Cycle d'Uruguay, les contingents établis pour les produits agricoles devaient être convertis en contingents tarifaires (équivalents tarifaires) avant le 1^{er} juillet 1995, et les droits de douane devaient être réduits d'au moins 15 p. 100 par produit sur une période de six ans à partir de 1995. Globalement, les droits de douane frappant les produits agricoles, y compris les équivalents tarifaires, devaient être réduits de 36 p. 100 au cours de cette période. Pour s'acquitter des obligations que lui impose l'Accord du GATT/de l'OMC, le gouvernement canadien a remplacé son système de contingents d'importation touchant la volaille, les œufs et les produits laitiers par des contingents tarifaires (CT).

⁴ http://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/marrakesh_decl_f.pdf

Les membres de l'OMC ont également convenu que le volume minimal des contingents tarifaires passerait de 3 à 5 p. 100 de la consommation intérieure au cours de la période de mise en œuvre. Actuellement, conformément à l'Accord de l'OMC, le Canada autorise l'importation de 5,6 millions de kilogrammes de dindon (poids éviscéré). Aux termes de l'ALENA, l'accès au marché correspondant à 3,5 p. 100 de la production de dindon de l'année antérieure (environ 5 418 980 kg) est inférieur aux engagements pris à l'OMC, de sorte que ce sont les contingents tarifaires de l'OMC qui ont préséance.

Les négociations en agriculture menées dans le cadre du Cycle d'Uruguay ont également produit d'importants résultats dans les domaines suivants : soutien interne, subventions à l'exportation, mesures sanitaires et phytosanitaires, biotechnologie et amélioration du processus de règlement des différends à l'OMC.

En 2000, de nouveaux pourparlers commerciaux ont débuté à l'OMC. Ces négociations sont maintenant incorporées à un plus vaste programme de travail, le Programme de DOHA pour le développement (PDD) lancé lors de la quatrième Conférence ministérielle qui s'est tenue à DOHA, au Qatar, en novembre 2001. Les négociations sont toujours en cours en vue de la conclusion d'un nouvel accord de l'OMC.

2. Production et commerce mondial du dindon

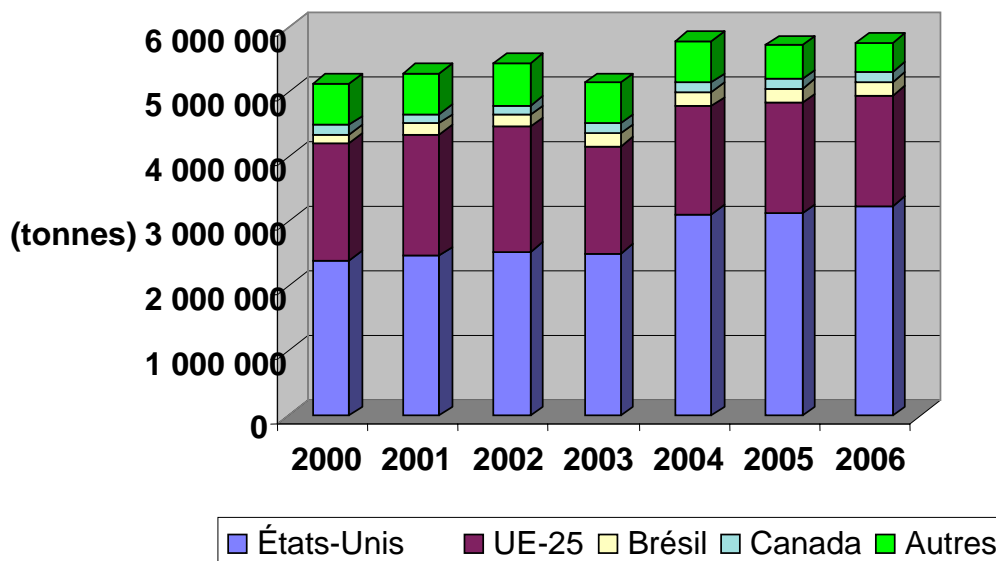
2.1 Production internationale de dindon

D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la production mondiale de chair de dindon s'est établie à environ 5 797 748 tonnes en 2006, en hausse de 0,53 p. 100 par rapport à l'année antérieure. Il est intéressant de noter que la production globale de dindon a connu une croissance mondiale régulière depuis le milieu des années 1980. De 1986 à 2006, la production mondiale a progressé de 115,4 p. 100 sous l'effet d'un certain nombre de facteurs comme la brusque augmentation de la production de marchés émergents comme le Brésil et la plus forte demande par les pays occidentaux de produits à forte teneur en protéines et à faible teneur en glucides. Par exemple, au cours de la même période, tous les grands pays producteurs ou les pays émergents ont augmenté leur production. Mieux encore, le Brésil (+461 p. 100%) est le pays qui l'a augmenté le plus, suivi de l'Allemagne (+419 p. 100), des États-Unis (+128 p. 100) et de l'Union européenne à 25 membres (+91 p. 100). La production du Canada, destinée principalement à satisfaire la demande intérieure, a augmenté de 55 p. 100 au cours de cette période de 20 ans.

Sur le plan régional, la majeure partie de la chair de dindon est produite en Amérique du Nord (59,5 p. 100) suivie de l'Europe (29,7 p. 100) puis de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale (6,1 p. 100).

Actuellement, les principaux pays producteurs de dindon sont les États-Unis, l'UE-25, le Brésil et le Canada. En 2006, ces quatre pays ou groupes de pays comptaient pour environ 92,3 p. 100 de la production mondiale de dindon comme le montre la figure 1 plus bas. En 2006, le Canada était le quatrième producteur de dindon, avec une production de 162 575 M kg représentant 3 p. 100 de la production mondiale. Le tableau 1 présente la production des principaux pays producteurs.

Figure 1 – Production mondiale de dindon



Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Canada venait en 7^e place (avec 162,6 millions de kg) parmi les pays producteurs de dindon dans le monde en 2006. À l'échelle internationale, les États-Unis et l'UE-25 sont de loin les plus grands pays producteurs de dindon et comptaient pour environ 81 p. 100 de la production mondiale en 2006.

Tableau 1 – Dix principaux producteurs de dindon
(tonnes – poids éviscéré)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
États-Unis	2 419 000	2 490 000	2 557 000	2 529 000	3 128 000	3 151 000	3 259 700
UE-25	1 814 810	1 884 233	1 939 563	1 659 734	1 685 043	1 708 750	1 715 828
France	738 000	746 700	695 300	634 000	624 400	535 988	501 127
Allemagne	295 500	339 000	365 000	361 500	390 741	384 765	375 996
Italie	327 000	341 200	440 000	265 017	279 355	299 844	273 816
Royaume-Uni	255 000	254 000	237 906	228 602	227 939	206 031	206 031
Brésil	137 000	165 000	182 000	200 000	220 000	215 190	215 190
Canada	152 594	149 493	146 410	148 661	145 004	155 419	162 575
Israël	137 429	125 219	125 000	113 000	115 000	113 349	105 000
Chili	63 035	66 907	66 676	69 782	82 284	86 962	90 399
Argentine	34 680	34 680	34 935	35 193	33 559	32 739	32 739
Tunisie	25 750	26 750	24 500	25 000	28 323	30 347	30 347
Maroc	17 000	17 000	17 000	17 000	17 500	38 000	30 000
Australie	25 225	25 926	26 629	27 327	28 025	28 722	28 722
TOTAL des 10 principaux producteurs	5 162 972	5 317 511	5 476 318	5 179 241	5 822 115	5 755 388	5 797 742

Source : FAO

2.2 Commerce international du dindon

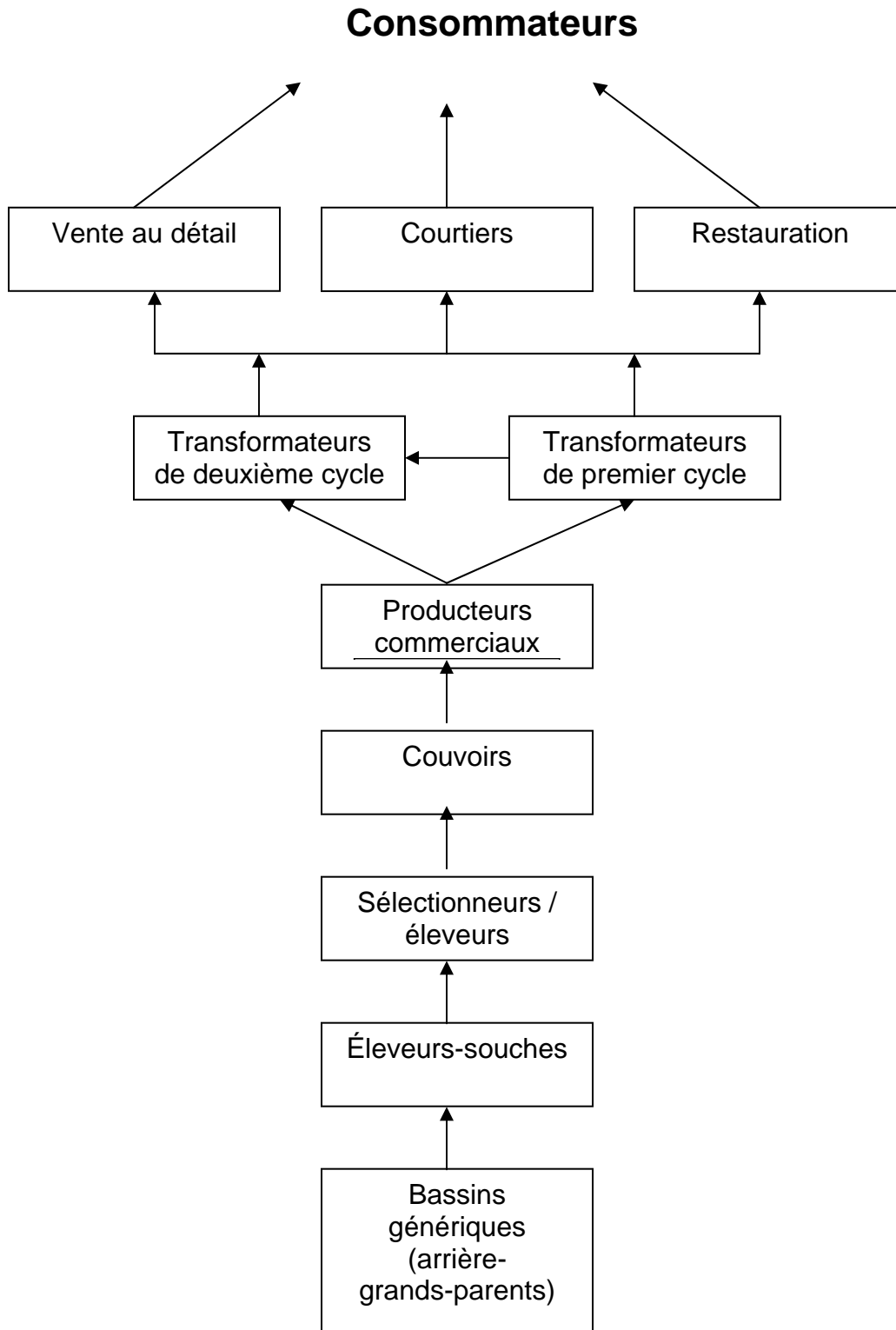
En 2006, d'après les bases de données de Global Trade Atlas et EuroStat, les exportations mondiales de chair (en conserve ou préparée), de morceaux et d'abats comestibles de dindon se sont chiffrées à environ 647 millions de dollars, alors que les exportations de dindon entier (frais, réfrigéré et congelé) s'établissaient à près de 46,8 millions de dollars⁵. Dans l'ensemble, la majorité des exportations provenaient des États-Unis (351,2 millions de dollars), de l'UE-25 (140 millions de dollars) et du Brésil (127,1 millions de dollars). Au sein de l'UE-25, les principaux exportateurs, en valeur marchande, étaient la France, l'Allemagne et la Pologne. Si l'on tient compte de tous les pays dont ceux de l'UE-25, le Canada vient en 15^e place parmi les exportateurs mondiaux.

Sur le plan des importations, les plus grands importateurs de chair de dindon en 2006 étaient : le Mexique (304,7 millions de dollars), la Russie (109,9 millions de dollars), la Suisse (37 millions de dollars), l'Afrique du Sud (29,6 millions de dollars) et l'UE-25 (27,7 millions de dollars). En valeur marchande, le Canada arrivait en 9^e place parmi les importateurs mondiaux (14,4 millions de dollars).

⁵ Les exportations de l'UE-25 sont recueillies uniquement pour les échanges hors de l'Union européenne. Les exportations de chair (en conserve ou préparée), de morceaux et d'abats comestibles de dindon sont calculées selon les codes SH (morceaux et abats comestibles de dindon et dinde, frais ou réfrigérés, morceaux et abats comestibles de dindon ou de dinde, congelés). Pour le dindon entier (frais, réfrigéré et congelé), les chiffres ont été obtenus à l'aide des codes SH 020725 (dindon et dinde, entiers, frais ou réfrigérés) et 020725 (dindon et dinde, non découpés en morceaux, congelés).

3. Structure de la production de dindon canadien et de l'approvisionnement

3.1 Structure de production et d'approvisionnement



3.2 Production d'œufs d'incubation du dindon

3.2.1 Production

Les producteurs d'œufs d'incubation du dindon ne sont pas régis par un office de gestion de l'offre et donc ne se voient pas imposer de limites de production. L'Ontario est la plus grande province productrice d'œufs d'incubation du dindon, ayant compté pour 52 p. 100 de la production canadienne totale en 2006, suivi par le Manitoba avec 23 p. 100 et le Québec avec 16 p. 100. Comme le montrent les tableaux 2 et 3, la quantité d'œufs couvés et éclos est demeurée relativement constante au cours de la dernière décennie. Le taux d'éclosion⁶ en 2006 s'est établi à 73,6 p. 100, en baisse par rapport à 78,1 p. 100 l'année antérieure.

Tableau 2 – Nombre annuel d'œufs d'incubation de dindon couvés

(Milliers d'œufs – comprennent les dindons à griller et lourds)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
C.-B.	2 371	2 439	2 382	2 406	2 054	1 933	2 230	1 762	1 309	1 784
Alberta	1 688	1 643	2 001	2 001	1 863	1 868	1 928	2 018	1 786	2 215
Saskatchewan	854	843	822	30	39	38	34	34	31	31
Manitoba	5 878	4 997	5 635	7 158	9 112	9 211	7 587	8 535	7 469	9 322
Ontario	22 011	22 992	18 977	19 086	19 299	18 877	19 045	19 918	19 047	21 372
Québec	6 665	6 493	6 693	6 791	6 294	5 319	5 445	6 315	6 750	6 388
Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	39 466	39 407	36 510	37 473	38 661	37 245	36 269	38 551	36 393	41 112

Sources : Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et Institut de la statistique du Québec (ISQ) / données rassemblées par la Section de la volaille d'AAC

Tableau 3 – Quantité annuelle d'œufs d'incubation de dindon éclos

(Milliers d'œufs – comprennent les dindons à griller et lourds)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
C.-B.	1 720	1 936	2 070	1 954	1 713	1 610	1 790	1 369	1 245	1 440
Alberta	1 321	1 272	1 591	1 625	1 444	1 426	1 499	1 605	1 415	1 696
Saskatchewan	661	643	643	24	29	28	26	25	24	25
Manitoba	4 447	3 831	4 177	5 374	6 733	7 144	5 861	6 461	5 922	7 124
Ontario	16 453	17 063	13 964	14 214	14 904	14 633	15 083	15 528	14 498	14 943
Québec	5 157	5 403	5 068	5 208	4 950	4 332	4 402	4 818	5 318	5 032
Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	29 760	30 147	27 514	28 399	29 772	29 174	28 661	29 806	28 421	30 260

Sources : Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et Institut de la statistique du Québec (ISQ) / données rassemblées par la Section de la volaille d'AAC

⁶ Le pourcentage d'œufs couvés qui ont donné des poussins réellement après éclosion.

3.3 Importations d'œufs d'incubation du dindon et de dindonneaux

Bien que la majorité du secteur des œufs d'incubation du dindon et des dindonneaux soit alimentée par la production locale, une petite proportion d'œufs d'incubation et de dindonneaux est importée des États-Unis. Des 41 112 000 œufs couvés en 2006, 4 187 000 (environ 10,2 p. 100) étaient importés. Comme le montrent les tableaux 4 et 5, l'Ontario et le Manitoba sont les destinataires de l'ensemble des stocks d'importation d'œufs d'incubation et de dindonneaux, qui sont entrés au Canada en 2006.

Tableau 4 – Importations totales d'œufs d'incubation de dindon par province

(Milliers d'œufs)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<i>C.-B.</i>	124	0	0	0	29	62	0	0	53	0
<i>Alberta</i>	55	182	24	0	0	0	0	0	30	0
<i>Saskatchewan</i>	172	0	90	0	0	0	0	0	0	0
<i>Manitoba</i>	689	173	84	96	1 988	216	82	1 495	321	2 523
	2									
<i>Ontario</i>	661	5 255	3 116	1 665	1 653	424	816	2 082	2 001	1 664
<i>Québec</i>	0	0	0	100	16	0	0	0	0	0
<i>Provinces de l'Atlantique</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	3									
TOTAL	701	5 610	3 314	1 861	3 686	702	898	3 577	2 405	4 187

Sources : ACIA et ISQ / données rassemblées par la Section de la volaille d'AAC

Tableau 5 – Importations de dindonneaux

(Milliers de dindonneaux)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<i>C.-B.</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Alberta</i>	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0
<i>Saskatchewan</i>	41	49	46	0	0	0	0	0	0	0
<i>Manitoba</i>	42	64	80	154	19	54	66	234	120	244
<i>Ontario</i>	2234	2 319	4 216	4 347	3 780	3 812	3 891	5 086	3 962	2 962
<i>Québec</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Provinces de l'Atlantique</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2									
TOTAL	317	2 432	4 342	4 502	3 801	3 866	3 957	5 320	4 082	3 206

Sources : ACIA et ISQ / données rassemblées par la Section de la volaille d'AAC.

3.4 Couvoirs

Les couvoirs sont un maillon de la chaîne d'approvisionnement du dindon, car ils se situent entre deux groupes de producteurs : les producteurs d'œufs d'incubation de dindon et les éleveurs de dindon.

En septembre 2007, on comptait 14 couvoirs de dindon immatriculés au fédéral au Canada. Le tableau 6 montre leur répartition par province.

Tableau 6 – Nombre de couvoirs de dindons immatriculés au fédéral (2007)

<i>Provinces</i>	<i>Nombre</i>
Colombie-Britannique	1
Alberta	2
Saskatchewan	0
Manitoba	1
Ontario	7
Québec	3
Nouveau-Brunswick	0
Nouvelle-Écosse	0
Île-du-Prince-Édouard	0
Terre-Neuve-et-Labrador	0
TOTAL	14

Source : OCCD / données rassemblées par la Section de la volaille d'AAC

Les œufs d'incubation fertiles du dindon sont envoyés aux couvoirs où ils sont incubés et où ils éclosent pour donner des dindonneaux 21 jours plus tard. Les dindonneaux sont par la suite expédiés et placés dans des élevages de dindon jusqu'à ce qu'ils atteignent la maturité (en dix semaines dans le cas des dindonneaux à griller et en 18 semaines dans le cas des dindonneaux lourds).

4. Production de dindon au Canada

4.1 Production canadienne

En 2006, la production de dindon du Canada s'est établie à 162,5 millions de kilogrammes, en hausse de 5 p. 100 par rapport à l'année antérieure. Au cours des 15 dernières années, la production canadienne assujettie à la gestion de l'offre a progressé de 24,9 p. 100, ce qui peut s'expliquer par la hausse de la demande à la consommation d'autres produits que ceux des viandes rouges durant les quelques dernières décennies.

En 2006, la majeure partie de la production (66,2 p. 100) provenait de l'Ontario et du Québec. La Colombie-Britannique était la troisième province productrice en importance. Ensemble, ces trois provinces comptaient pour 78 p. 100 de la production totale de dindon au Canada. Depuis 1996, les provinces qui ont vu leur production augmenter le plus sont la Colombie-Britannique (+22,1 p. 100) et le Nouveau-Brunswick (+16,4 p. 100).

Tableau 7 – Production annuelle de dindon (milliers de kilogrammes, poids éviscéré)

	1991	1996	2001	2006	Variation de 1996 à 2006 (en %)
C.-B.	13 968	15 099	16 020	19 404	28,51 %
Alberta	11 453	12 130	12 857	13 054	7,62 %
Saskatchewan	4 756	4 728	5 035	5 255	11,15 %
Manitoba	9 678	9 891	9 701	10 621	7,38 %
Ontario	55 995	67 314	66 158	74 627	10,86 %
Québec	28 311	30 852	32 448	32 962	6,84 %
Nouveau- Brunswick	2 440	2 395	2 457	2 865	19,62 %
Nouvelle- Écosse	3 562	3 844	3 780	3 787	-1,48 %
CANADA	130 166	146 253	148 455	162 575	11,16 %

Sources : OCCD et AAC

4.2. Attribution des contingents de dindon

Au Canada, chaque province signataire obtient une part du contingent national. L'OCCD fixe le contingent national qui comprend les éleveurs-souches, les éleveurs multiplicateurs, les contingents d'exportation et les contingents commerciaux. Le contingent national et ses composantes sont fixés annuellement et révisés durant l'année de production contingentée. Chaque province s'engage à produire une certaine quantité correspondant au contingent qu'il lui est attribué pour la période sans la dépasser. En 2006, la répartition du contingent de dindon aux provinces pour 2007-2008 s'établissait comme le montre le tableau 8 suivant.

**Tableau 8 – Ventilation de la répartition du contingent (kg)
de dindon par province en 2007-2008**

	CB	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NÉ	Total
Dindon entier	11 955								
Transformation de deuxième cycle	435	6 559 649	3 388 090	8 871 676	22 009 349	18 160 427	1 500 931	2 666 126	75 111 683
	8 007								
	955	7 013 038	2 040 159	1 701 285	37 316 029	14 881 378	1 825 939	1 344 081	74 129 864
CONTINGENT COMMERCIAL TOTAL	19 963								
Éleveur multiplicateur	390	13 572 687	5 428 249	10 572 961	59 325 378	33 041 805	3 326 870	4 010 207	149 241 547
Éleveur-souche	249 317	0	0	470 116	4 293 111	510 809	0	0	5 523 353
Politique d'exportation conditionnelle	0	0	0	0	2 098 080	0	0	0	2 098 080
	1 495								
	533	1 640 009	682 711	2 374 434	16 164 099	3 020 638	370 726	470 471	26 218 621
ATTRIBUTION TOTALE	21 708								
	240	15 212 696	6 110 960	13 417 511	81 880 668	36 573 252	3 697 596	4 480 678	183 081 601

Source : OCCD

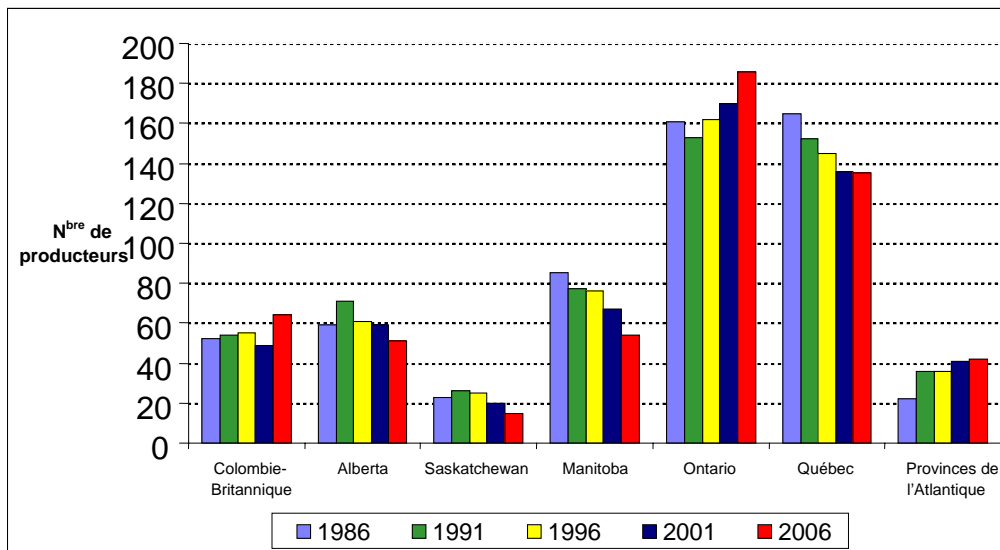
4.3 Nombre et taille des exploitations au Canada

Le nombre global de producteurs de dindon est demeuré relativement stable au cours des 20 dernières années, bien que le nombre de producteurs ait connu une légère hausse en 2006 (557) comparativement à 2005 (543). En 1986, le nombre de producteurs s'établissait à 567, alors que les chiffres de 2007 font état de 557 producteurs, soit une baisse de 1,8 p. 100.

La majorité des producteurs de dindon sont en Ontario (186), suivi du Québec (135) et de la Colombie-Britannique et du Manitoba, à 64 tous deux.

Les exploitations sont également plus grandes : au cours de cette même période de 20 ans, la production moyenne par exploitation a progressé de 61 p. 100, passant de 181 690 kg (poids éviscéré) en 1986 à 291 876 kg (poids éviscéré) en 2006. Pour ce qui est de la quantité d'oiseaux vivants par exploitation, en 1986, l'exploitation moyenne comptait 43 278 dindons alors qu'en 2006, ce chiffre est passé à 54 327 dindons par exploitation, soit une augmentation de 26 p. 100.

Figure 2 – Nombre de producteurs de dindon immatriculés au fédéral au Canada



Source : OCCD

4.4. Mécanisme d'établissement des prix et prix à la production

Bien que l'OCCD établisse et mette à jour une formule nationale de coût de production, les prix payés aux producteurs sont fixés à l'échelon provincial. La formule des coûts de production n'est utilisée que comme guide et doit souvent être mise de côté lors de la négociation des prix. Le prix du dindon doit être compétitif par rapport à celui d'autres viandes et de dindons en provenance d'autres provinces.

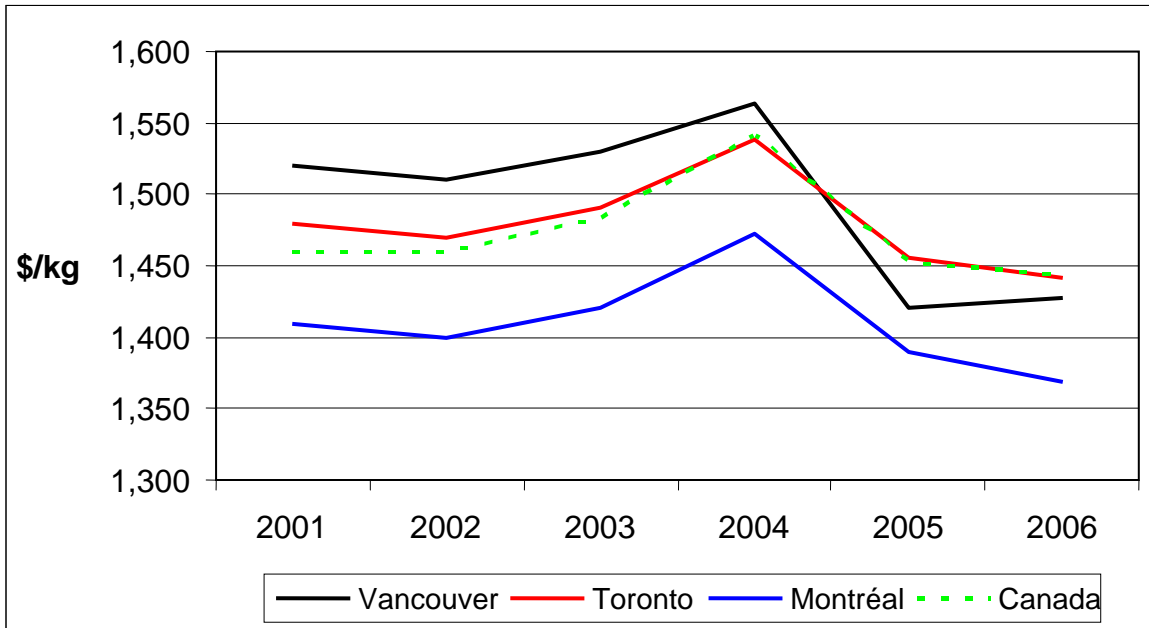
Par exemple, en Ontario, les Turkey Farmers of Ontario (TFO) ont le pouvoir d'établir les prix. Ils fixent les prix hebdomadaires des dindons à griller, des dindes mi-lourdes et des dindons lourds de la province. En pratique, ils reçoivent des observations des transformateurs, en particulier du Comité du dindon de l'Ontario Poultry Processors' Association's (OPPA). Les décisions concernant les prix peuvent être contestées devant le Tribunal d'appel du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales en vue de décisions exécutoires.

Les décisions en matière d'établissement des prix sont fondées sur les coûts hebdomadaires des aliments pour volaille et des dindonneaux déterminés par l'OCCD. D'autres facteurs comme la situation du marché (les stocks, les prix de gros, les données sur la consommation, les marges, etc.) et le prix de produits concurrents sont aussi pris en compte. Les prix sont fixés chaque semaine.

En 2006, le prix moyen à la production des dindes mi-lourdes était de 1,44 \$ le kilo (figure 3). En général, les prix provinciaux suivent la même tendance avec le temps. Durant la même année, les prix se sont établis à 1,37 \$ le kilo à Montréal, alors qu'ils étaient de 1,44 \$ le kilo à Toronto et de 1,43 \$ le kilo à Vancouver.

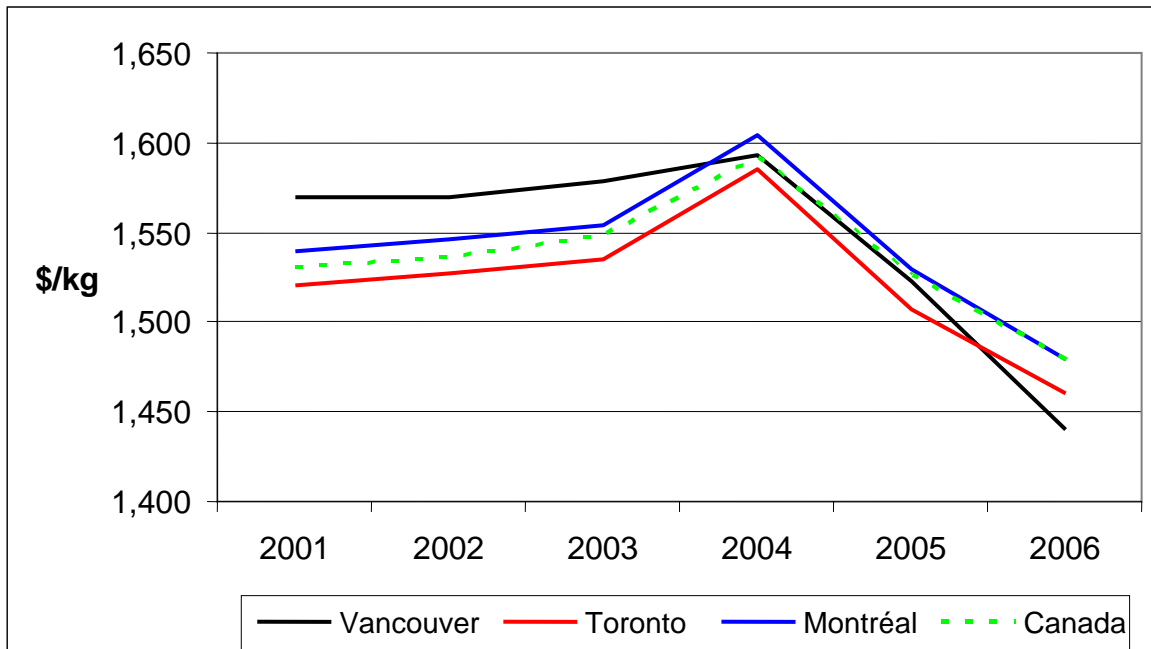
Pour les dindons lourds (figure 4), les prix à la production suivaient la même tendance que les prix des dindes mi-lourdes, mais le prix par kilogramme était en général plus élevé. En 2006, le prix canadien moyen payé pour les dindons lourds s'établissait à 1,48 \$ le kilo, les prix à Montréal se situant en moyenne à 1,48 \$ le kilo comparativement à 1,46 \$ le kilo à Toronto et à 1,44 \$ le kilo à Vancouver.

Figure 3 – Prix annuel moyen à la production des dindes mi-lourdes (plus de 5,4 kilos et moins de 9 kilos)



Source : Section de la volaille d'AAC

Figure 4 – Prix annuel moyen à la production des dindons lourds (9 kilos et plus)



Source : Section de la volaille d'AAC

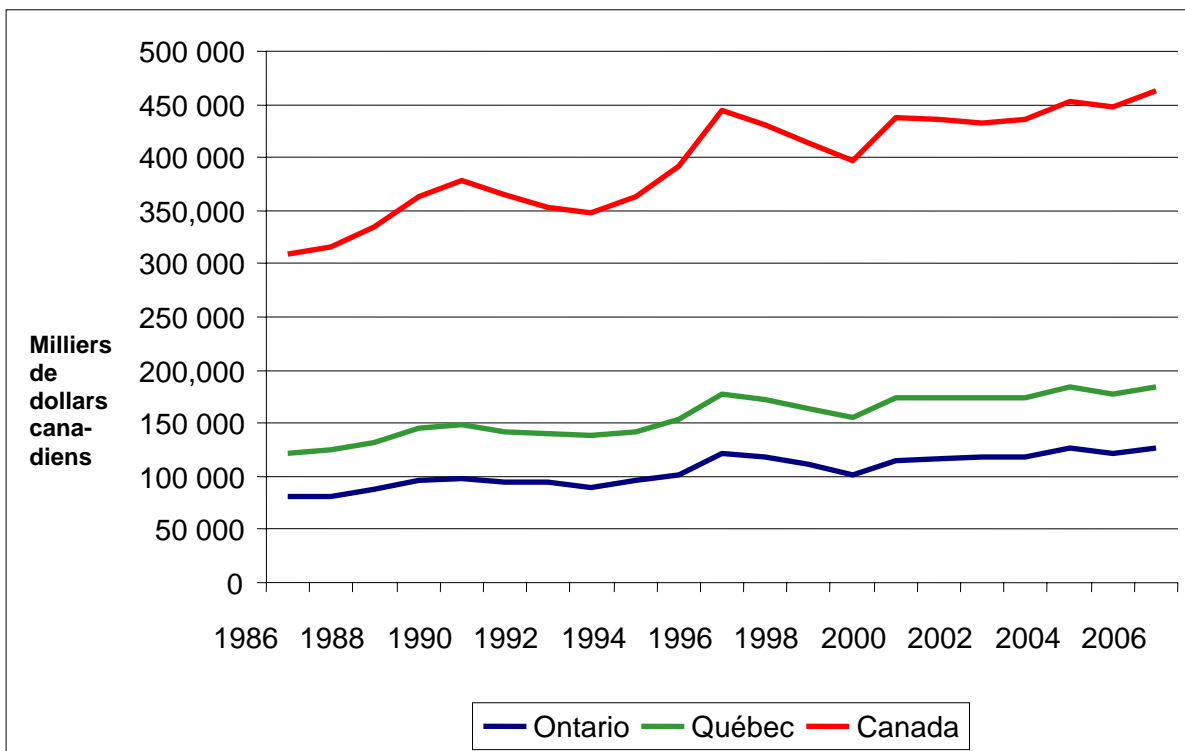
4.5 Recettes monétaires agricoles

Les recettes monétaires agricoles mesurent les recettes brutes des exploitations agricoles en dollars courants. Elles comprennent les ventes de productions végétales et animales (sauf les ventes entre les exploitations d'une même province) et les paiements de programme. Les recettes sont comptabilisées lorsque l'argent est versé aux agriculteurs, avant déduction des dépenses.

Selon Statistique Canada, les produits dont l'offre est réglementée ont été à l'origine d'environ 40,6 p. 100 des recettes totales tirées de l'élevage en 2006. Les recettes provenant de la production d'œufs et de dindon ont progressé (2,4 p. 100 et 2,5 p. 100, respectivement), alors que celles tirées du poulet et des dindes mi-lourdes reculaient de 4 p. 100 par rapport à 2005. En 2006, les producteurs de dindon ont généré des recettes monétaires agricoles de 278 millions de dollars, soit une hausse de 2,5 p. 100 par rapport à l'année antérieure.

Les recettes monétaires agricoles se sont établies à 127,2 millions de dollars en Ontario, suivi du Québec (56,4 millions de dollars), de la Colombie-Britannique (31,9 millions de dollars) et de l'Alberta (23,8 millions).

Figure 5 – Recettes monétaires agricoles engendrées par le dindon, de 1986 à 2006



4.6. Situation financière des exploitations agricoles

En 2005, on comptait 6 920 exploitations agricoles dans le secteur de la volaille et des œufs. Malgré une chute entre 2003 et 2004, ce nombre a remonté de 2 p. 100 en 2005.

La moyenne du revenu d'appoint net a progressé de 16,1 p. 100 entre 2001 et 2005, alors que la moyenne du bénéfice net d'exploitation enregistrait une hausse de 51,2 p. 100 au cours de la même période. Dans l'ensemble, le revenu net moyen est passé de 87 975 \$ en 2001 à 120 165 \$ en 2005, soit une hausse d'environ 36,5 p. 100 pour la période. En 2005, la moyenne du revenu d'appoint s'établissait à 42 548, ce qui représente environ 35,4 p. 100 du revenu total moyen.

Tableau 9 – Revenu d'appoint moyen, bénéfices nets d'exploitation et revenu total des producteurs de volailles et d'œufs au Canada

		2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'exploitants	Nombre	6 450	6 580	7 100	7 090	6 790	6 920
Nombres d'exploitation	Nombre	4 275	4 205	4 465	4 470	4 245	4 400
Revenu d'appoint moyen ⁷	\$	33 253	36 649	36 935	39 297	40 343	42 548
Bénéfice net d'exploitation moyen ⁸	\$	49 602	51 327	51 102	50 616	64 261	77 618
Revenu total moyen	\$	82 855	87 975	88 037	89 913	104 604	120 165

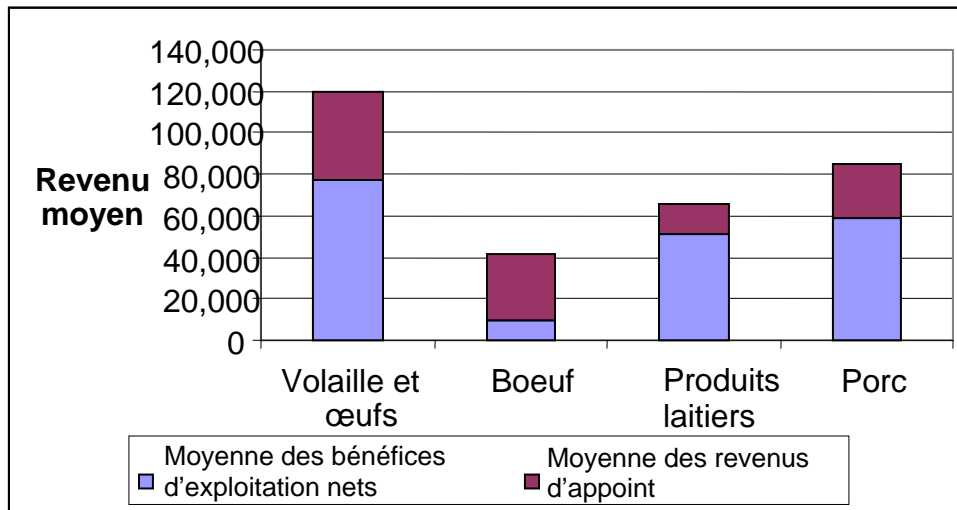
Source : Statistique Canada, « Statistiques sur les revenus des exploitants agricoles », n° 21-206-XIF au catalogue, tableau 2-10

En 2005, comparativement aux autres secteurs de l'élevage (c.-à-d. le bœuf, les produits laitiers et le porc), le secteur de la volaille et des œufs est celui où l'exploitant moyen a reçu le revenu total le plus élevé. Le bénéfice d'exploitation net moyen est aussi le plus élevé dans les exploitations agricoles du secteur de la volaille et des œufs. Le deuxième revenu total moyen rapporté est celui de l'industrie du porc, où la moyenne du revenu total se chiffre à 85 029 \$.

⁷ **Revenu d'appoint** : Somme des six sources de revenu suivantes : salaires et traitements, revenu net d'un travail indépendant non agricole, revenu de placement, revenu de pension, transferts sociaux gouvernementaux (excluant les montants des pensions) et autres revenus non agricoles.

⁸ **Bénéfice net d'exploitation** : Profit ou perte de l'exploitation agricole mesuré à l'aide des recettes d'exploitation totales (ventes agricoles, paiements de programme et produits d'assurance ainsi que le travail à façon et la location de machinerie, les revenus de location et les recettes diverses comprenant les ventes entre fermes) moins les dépenses d'exploitation totales (les coûts que doit assumer un exploitant agricole pour la production de denrées agricoles). Les achats entre fermes sont inclus dans ces coûts mais non la déduction pour amortissement), exclusion faite de la déduction pour amortissement, de la valeur des rajustements de l'inventaire et d'autres ajustements aux fins de l'impôt.

Figure 6 – Revenu agricole moyen dans les principaux secteurs d'élevage (2005)



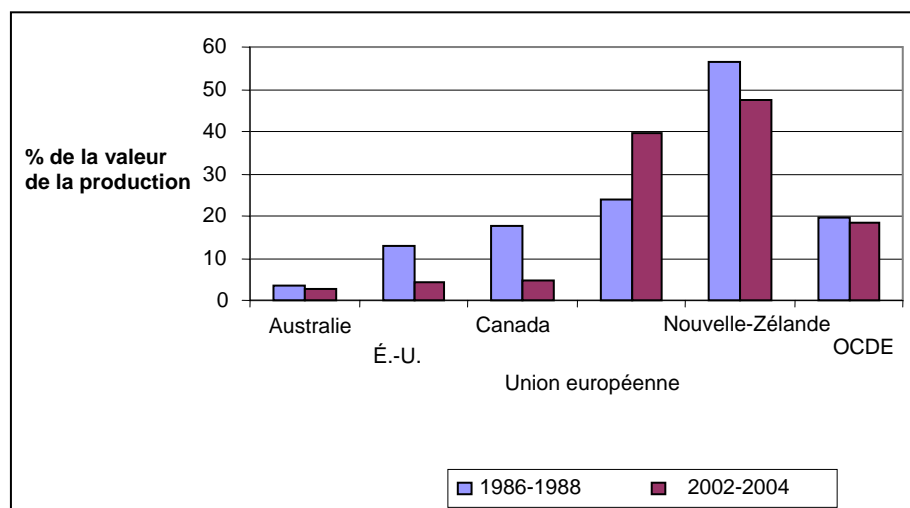
Source : Statistique Canada, « Statistiques sur les revenus des exploitants agricoles », n° 21-206-XIF au catalogue, tableaux 2-7, 2-8, 2-9 et 2-10

4.7 Estimation du soutien aux producteurs

L'estimation du soutien aux producteurs (ESP) effectuée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) consiste en un indicateur de la valeur monétaire agricole annuelle des transferts bruts issus des consommateurs et des contribuables et soutenant les producteurs agricoles. Elle est mesurée à l'échelon de l'exploitation et découle de mesures politiques de soutien à l'agriculture, peu importe leur nature, leur objectif ou leurs effets sur la production ou le revenu agricoles. Autrement dit, l'ESP mesure le soutien accordé aux producteurs par rapport à la valeur totale de la production.

Selon l'OCDE, entre 1986-1988 et 2002-2004, le soutien à la production du secteur de la volaille au Canada a baissé de 18 p. 100 à 5 p. 100. En 2002-2004, les pays de l'OCDE ayant offert le plus grand soutien à leurs producteurs avicoles étaient, dans l'ordre : la Suisse (85 p. 100), la Norvège (73 p. 100) et la République Tchèque (50 p. 100). Aux États-Unis, un acteur d'importance sur les marchés mondiaux des produits avicoles, l'ESP s'est établie à 4 p. 100.

Figure 7 – Estimation du soutien aux producteurs (ESP) dans certains pays, 1986-1988 par rapport à 2002-2004



Source : Base de données de l'OCDE - ESP/ESC de 2005

5 Transformation et surtransformation

5.1 Structure et établissements de l'industrie

Le Canada compte 135 établissements de première transformation (24 immatriculés au fédéral et 111 par la province). Les cinq plus grandes sociétés, évaluées d'après les quantités transformées, sont dans l'ordre : *Unidindon* (Québec), *Lilydale Poultry* (Colombie-Britannique et Alberta), *Thames Valley Processors* (Ontario), *Sofina Foods* (Ontario) et *P&H Foods* (Ontario).

Tableau 10 – Établissements de transformation du dindon par province (2006)

	Immatriculé au fédéral	Immatriculé au provincial
Colombie-Britannique	2	2
Alberta	2	72‡
Saskatchewan	1	1
Manitoba	2	1
Ontario	8	27
Québec	6	1
Nouveau-Brunswick	1	1
Nouvelle-Écosse	2	3
Île-du-Prince-Édouard	0	1
Terre-Neuve-et-Labrador	0	2
TOTAL	24	111

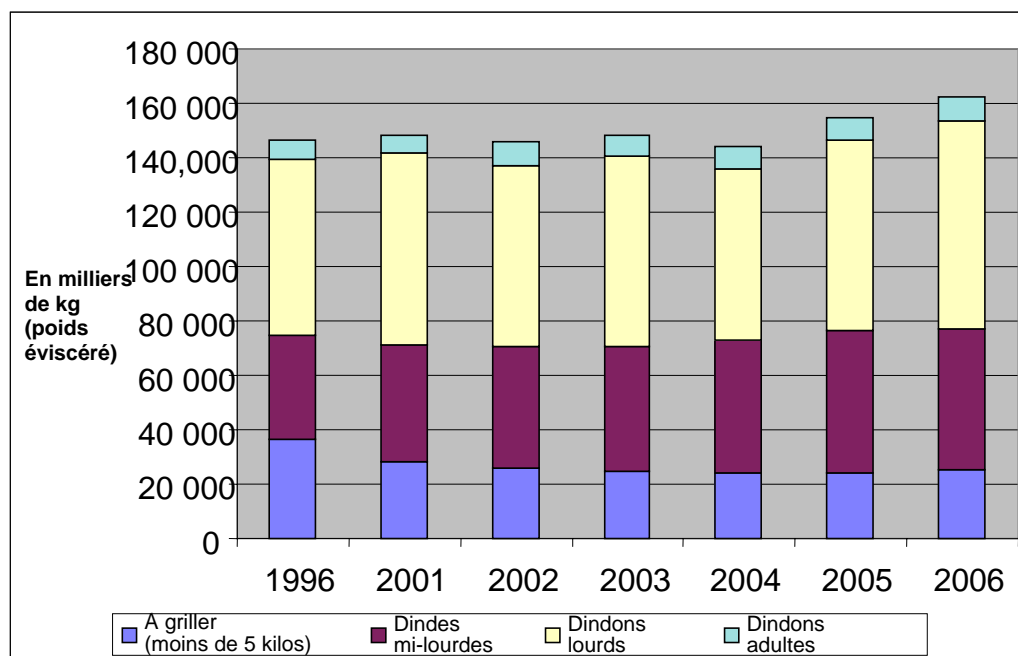
‡- Y compris les 68 usines huttériennes de l'Alberta

À l'échelon national, les transformateurs canadiens sont représentés par le Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles (CCTOV). Cet organisme représente certaines des plus importantes entreprises agroalimentaires et ses 170 membres participent à la transformation de plus de 90 p. 100 du poulet, du dindon, des œufs et des œufs d'incubation. Le Conseil a pour mandat de déterminer et de représenter les buts et les intérêts collectifs du secteur de la transformation, d'élaborer des plans d'action pertinents et de réaliser les activités qui permettent de mieux parvenir à ces objectifs.

5.2 Abattage

De 1996 à 2006, le poids total des dindons abattus est passé de 146,2 millions à 162,5 millions de kilogrammes (poids éviscéré). Ce total peut être ventilé en quatre catégories différentes : dindon à griller, dinde mi-lourde, dindon lourd et dindon adulte. Les dindes mi-lourdes sont des femelles qui atteignent habituellement un poids compris entre cinq et neuf kilogrammes, alors que les dindons lourds sont des mâles qui pèsent habituellement plus de neuf kilogrammes. Les dindons à griller sont des volailles plus jeunes, de n'importe quel sexe, pesant moins de cinq kilogrammes et qui sont habituellement un peu plus tendres que leurs équivalents plus âgés. Les dindons adultes sont plus âgés, ne sont plus tellement tendres, conviennent mieux à la cuisson à la chaleur humide, comme les ragoûts et la cuisson au four, et peuvent être de préférence utilisés dans les soupes et les ragoûts. Les dindons adultes ne sont pas assujettis au régime de gestion de l'offre. La figure 8 donne une répartition des types de dindons abattus au cours d'une période de cinq ans. De façon constante, la plus grande catégorie de dindons abattus est constituée par les dindons lourds qui représentaient 47 p. 100 de la production totale en 2006, alors que les dindons adultes constituaient la plus petite catégorie, avec seulement 5,7 p. 100 de la production totale.

Figure 8 – Types de dindons abattus au Canada (1996 et 2001-2006)

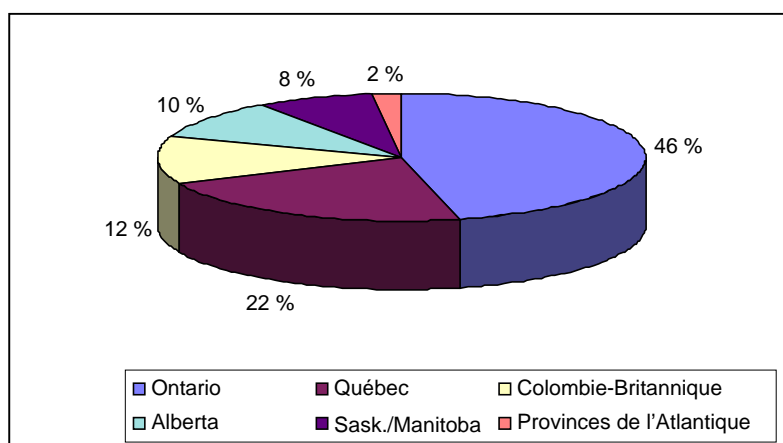


Sources : OCCD et AAC

En 2006, le volume des abattages au Canada a été le plus élevé durant les mois de septembre et de décembre, atteignant près de 31,8 millions de kilogrammes, mais il a frappé le minimum au cours des mois de janvier et de février, en se chiffrant à près de 22,3 millions de kilogrammes. La répartition des abattages par trimestre montre une certaine stabilité au cours de l'année, le troisième trimestre (juillet, août et septembre) comptant pour la plus grande part à 27,1 p. 100, alors que le premier trimestre (janvier, février, mars) représente la plus faible part à 21,3 p. 100.

En 2006, c'est l'Ontario qui a eu le plus grand nombre d'abattages de dindons avec 46 p. 100, suivi du Québec (22 p. 100) et de la Colombie-Britannique (12 p. 100). Ces abattages comprennent les dindons de production nationale et les importations.

Figure 9 – Répartition provinciale des abattages de dindons dans des établissements immatriculés, 2006



Source : Section de la volaille d'AAC

5.3 Surtransformation

5.3.1 Association canadienne des surtransformateurs de volailles (ACSV)

L'ACSV est une association sectorielle qui permet aux fabricants de produits de volaille à valeur ajoutée d'échanger leurs points de vue et leurs préoccupations. L'Association a été fondée en août 1985 par trois surtransformateurs indépendants. La cause commune qui a incité ce regroupement était la nécessité d'un approvisionnement suffisant en matière première, préoccupation qui demeure fondamentale aujourd'hui. Les membres ajoutent de la valeur au poulet, au dindon et à la chair de volaille au moyen de diverses opérations – découpe en portions, marinade, panure, cuisson, façonnage et ajout d'ingrédients – afin de fabriquer des plats prêts à consommer ou des produits ou plats cuisinés.

Actuellement, l'Association comprend 42 surtransformateurs (et dix membres associés / fournisseurs), dont la plupart se trouvent en Ontario, laquelle province compte plus de la moitié de la capacité de surtransformation du Canada. Les membres de l'ACSV génèrent des ventes d'environ 1,3 milliard de dollars et emploient plus de 4 200 personnes à temps plein⁹.

⁹ Information extraite du site Internet de l'ACSV

* Étant donné que de nombreux établissements figurant dans la catégorie « Autres » effectuent plus d'une opération de transformation, les totaux ont été établis de façon à représenter les emplacements uniques et à éliminer la comptabilisation en double.

5.3.2 Établissements de surtransformation

En septembre 2007, le Canada comptait 402 établissements de surtransformation de volaille immatriculés au fédéral. Ces établissements font de la mise en conserve, du désossage et du dépeçage, entre autres activités similaires. Il convient de souligner que certains établissements de surtransformation ont également des activités de transformation et que bon nombre exécutent plus d'une opération de surtransformation.

Tableau 11 – Établissements de surtransformation de volailles immatriculés au fédéral (2006)

	Désossage et découpage	Mise en conserve	Autres	TOTAL
Colombie-Britannique	21	1	13	35
Alberta	17	0	16	33
Saskatchewan	2	0	4	6
Manitoba	5	0	6	11
Ontario	62	5	94	161
Québec	79	4	57	140
Nouveau-Brunswick	1	1	5	7
Nouvelle-Écosse	4	0	1	5
Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0
Terre-Neuve-et-Labrador	1	0	0	1
TOTAL	192	14	196	402

Source : Base de données de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) sur les établissements titulaires d'un permis

5.4 Importance économique du secteur

Le Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles (CCTOV) compte un sous-secteur de la surtransformation représentant les usines de surtransformation de la volaille (poulet et dindon) du Canada. Ce groupe, qui compte plus de 3 500 employés, a signalé des investissements dans la construction d'usines et l'achat de machines d'une valeur de plus de 300 millions de dollars. Ses membres, qui s'approvisionnent auprès d'entreprises de première transformation, transforment la chair de poulet crue en divers produits novateurs destinés aux magasins de détail et aux services de restauration.

En 2006, le nombre de producteurs de dindon dont l'offre était réglementée s'établissait à 557; ils ont généré des recettes monétaires agricoles de 278 millions de dollars.

5.4.1 Transformation de la volaille : Données sur les recettes, les salaires et l'emploi

Les données de Statistique Canada montrent qu'en 2005, environ 5,2 milliards de dollars sur les 21,5 milliards de dollars réalisés par l'industrie canadienne de la fabrication de produits carnés provenaient de la transformation de la volaille (24 p. 100 du total). La plus grande région de transformation de la volaille était l'Ontario, qui comptait pour près de la moitié des recettes totales de la transformation de la volaille au Canada.

Tableau 12 – Données sur les recettes tirées de la fabrication de produits carnés et de la transformation de la volaille au Canada (2005)

	Recettes tirées de la fabrication de produits carnés (en milliers de dollars)	Transformation de la volaille (en milliers de dollars)	Transformation de la volaille, en % de la fabrication de toutes les viandes (en milliers de dollars)
Région de l'Atlantique	629 504	†	n/d
Québec	4 351 096	934 680	21,48 %
Ontario	7 220 294	2 450 223	33,90 %
Région des Prairies	7 828 705	†	n/d
Colombie-Britannique	1 477 206	808 825	54,75 %
CANADA	21 506 805	5 164 050	24,01 %

Source : Statistique Canada, tableau 301-0006**

† Données non disponibles afin de respecter les exigences de la *Loi sur la statistique* en matière de confidentialité

En 2005, les salaires et traitements totaux provenant d'emplois directs et indirects dans l'industrie de la transformation de la volaille se sont élevés à 716,5 millions de dollars. La même année, ce secteur comptait au total 21 614 employés. Selon ces données, le salaire total moyen était d'environ 33 100 \$.

Tableau 13 – Ventilation des salaires et des travailleurs dans la transformation de la volaille au Canada (2005)

Salaires des travailleurs de la production, main-d'œuvre directe (en milliers de dollars)	539 936 \$	Nombre de travailleurs de la production, main-d'œuvre directe (nombre de personnes)	18 310
Salaires des employés, main-d'œuvre indirecte (en milliers de dollars)	176 586 \$	Nombre d'employés, main-d'œuvre indirecte (nombre de personnes)	3 304
Total des salaires, main-d'œuvre directe et indirecte (en milliers de dollars)	716 522 \$	Nombre total d'employés et de travailleurs, main-d'œuvre directe et indirecte (nombre de personnes)	21 614

Source : Statistique Canada, tableau 301-0006**

**Le tableau 301-0006 présente les principales statistiques relatives aux entreprises réalisant des recettes supérieures à certains seuils, qui varient d'une province et d'une industrie à l'autre.

En-dessous de ces seuils se trouvent les plus petites entreprises de transformation qui sont exclues de l'Enquête annuelle sur les manufactures et l'exploitation forestière (EAMEF), aux fins de réduction du fardeau de réponse.

5.5 Concentration dans l'industrie

Comme dans nombre de secteurs de l'économie agroalimentaire, au fil des ans, il s'est opéré une concentration dans l'industrie de la volaille. Le tableau qui suit montre les ratios de concentration (RC) qui ont été observés certaines années depuis 1965. Le RC est habituellement mesuré en fonction des ventes, mais le nombre d'emplois, la capacité, la valeur ajoutée ou les quantités produites ont aussi été utilisées pour établir les parts de marché.

Le ratio de concentration indique très bien la prédominance des principales entreprises, mais il n'est pas très révélateur de la situation du reste de l'industrie ni de l'influence d'une entreprise unique¹⁰. Dans le scénario actuel, ce qui distingue un établissement d'une entreprise est le fait que cette dernière peut compter un certain nombre d'établissements portant divers noms dans différentes provinces du pays. Autrement dit, une entreprise peut être considérée comme la « société mère » d'un établissement.

Le ratio de concentration le plus courant est le RC-4. Dans le cas du dindon, le RC-4 affiche régulièrement une tendance au ralenti depuis 2000, mais, comparativement à l'ensemble du secteur de la volaille depuis 1965, la tendance globale a été au regroupement. En 2006, les quatre principales entreprises (Unidindon, Lilydale, Thames Valley Processors et Sofina Foods) comptaient pour 70,85 p. 100 du dindon transformé au Canada.

L'évolution du nombre total d'entreprises et d'établissements durant la période de 40 ans fournit une indication générale de la concentration dans l'industrie. Bien que le RC-4 ait progressé dans le secteur de la volaille depuis 1965, le nombre global d'entreprises dans l'industrie a diminué.

Bien qu'aujourd'hui l'ensemble de l'industrie de la volaille compte moins d'entreprises et d'établissements, la quantité globale de volailles transformées a fortement augmenté durant cette période. Cette hausse laisse entendre que l'établissement moyen ou l'entreprise moyenne a transformé plus de volailles que jamais durant les 40 dernières années. Le RC-20 étaye cette observation, car il montre que les 20 principales entreprises étaient à l'origine de près de 99,84 p. 100 du dindon transformé en 2006 par rapport à des chiffres de beaucoup inférieurs dans le secteur général de la volaille en 1965, voire en 1980. Au fil des ans, les entreprises de transformation du dindon se sont spécialisées davantage, le modèle de consommation passant des volailles entières à celui des produits plus pratiques et des coupes spéciales. Si le ratio de concentration s'est stabilisé ces dernières années, il n'est pas impossible que la concentration se poursuive dans le secteur à l'avenir.

¹⁰ Harrison, Darryl et James Rude. Mesure de la concentration dans les industries de transformation des aliments, série de documents de travail sur l'agriculture et le milieu rural, Document de travail n° 70. <http://www.statcan.ca/francais/research/21-601-MIF/21-601/MIF2004070.pdf>

Tableau 14 – Nombre total d’entreprises et ratios de concentration des principales entreprises de l’industrie de la transformation de la volaille au Canada (certaines années, de 1965 à 2005)

Année	Nombre d’entreprises	Nombre d’établissements	Quantité totale transformée, poids éviscéré (en kg)	RC-4	RC-8	RC-12	RC-16	RC-20
1965	136	150	*	26,90 %	40,30 %	51,30 %	60,00 %	65,50 %
1970	86	102	*	37,00 %	53,30 %	65,70 %	74,90 %	79,80 %
1976	68	87	*	39,00 %	54,70 %	66,70 %	74,50 %	80,00 %
1980	71	90	*	36,30 %	50,60 %	61,10 %	68,40 %	74,50 %
1985	68	96	*	36,00 %	54,00 %	N/D	N/D	N/D
2000†	41	43	152 258 785	78,50 %	97,80 %	99,07 %	99,53 %	99,74 %
2005†	37	38	154 827 906	71,71 %	94,35 %	98,21 %	99,41 %	99,79 %
2006†	36	37	162 576 309	70,85 %	94,65 %	98,56 %	99,49 %	99,84 %

* Les données correspondent aux livraisons de poulet exprimées en dollars et non en kilogrammes.

Source : Les données pour la période de 1965 à 1980 sont tirées de la publication n° 31-402 au catalogue de Statistique Canada. Les données de 1985 proviennent de M.E. Fulton et Y. Tang, « Testing the Competitiveness of a Multistage Food Marketing System: The Canadian Chicken Industry », Canadian Journal of Agricultural Economics, 1999, vol. 47, p. 225-250.

† Les données pour les années 2000, 2005 et 2006 proviennent des données sur l’abattage de dindon (kg) de la Section de la volaille d’AAC.

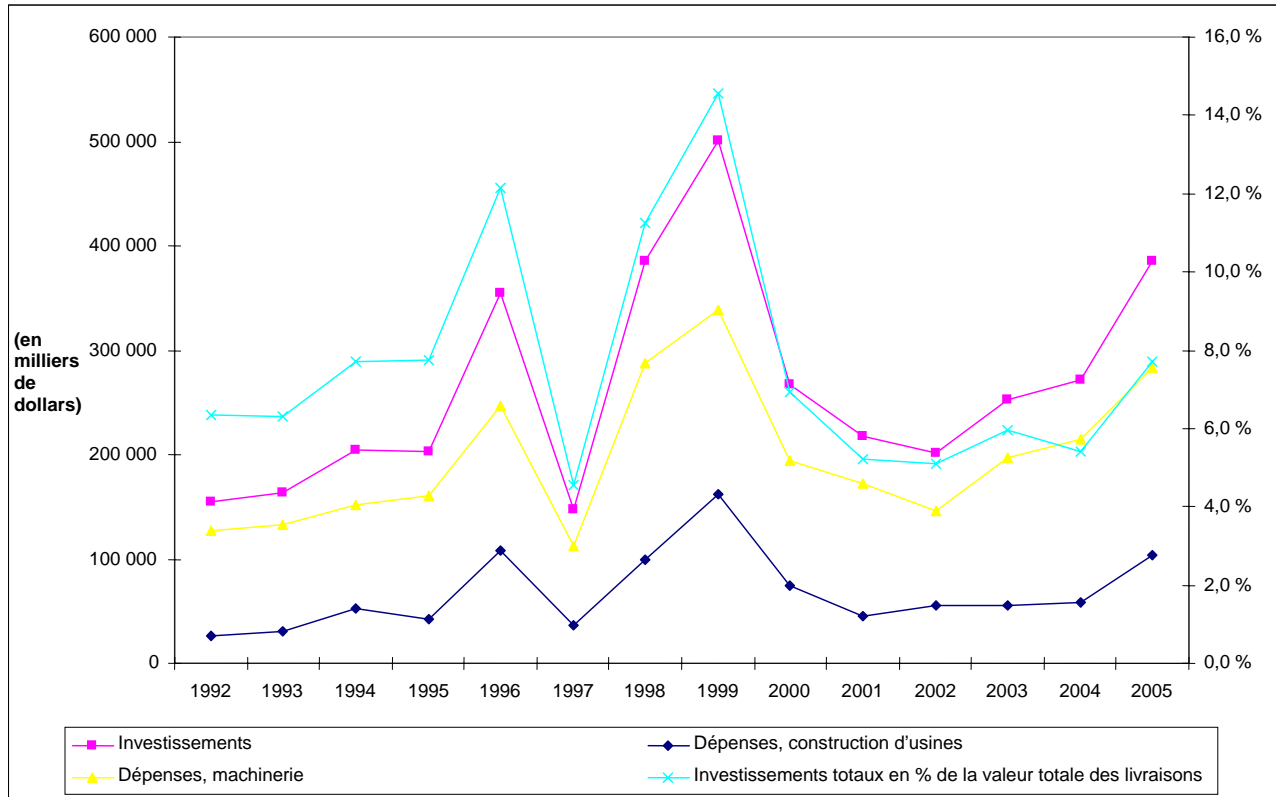
5.6 Investissements dans l’industrie

La figure 10 présente une ventilation des dépenses d’investissement et des dépenses exprimées en pourcentage de la valeur des livraisons totales de volaille dans l’industrie de la transformation de la volaille depuis 1992.

La tendance générale à noter est le fait que les dépenses en machinerie ont toujours été supérieures aux dépenses pour la construction d’installations. La combinaison de cette tendance et des ratios de concentration donne à penser qu’il y a agrandissement des établissements individuels et amélioration de leur efficacité (par l’achat de machinerie plus neuve et plus moderne), au lieu d’un accroissement de leur nombre.

Durant la période de 14 années, la moyenne des investissements annuels totaux, exprimée en pourcentage de la valeur des livraisons totales de volaille transformée, a été d’environ 7,5 p. 100; en 1996 et 1999, les investissements ont été supérieurs à la moyenne, correspondant à 12,2 p. 100 et 14,6 p. 100, respectivement, de la valeur des livraisons totales.

Figure 10 – Ventilation des investissements dans l'industrie de la transformation de la volaille (1992 – 2005)



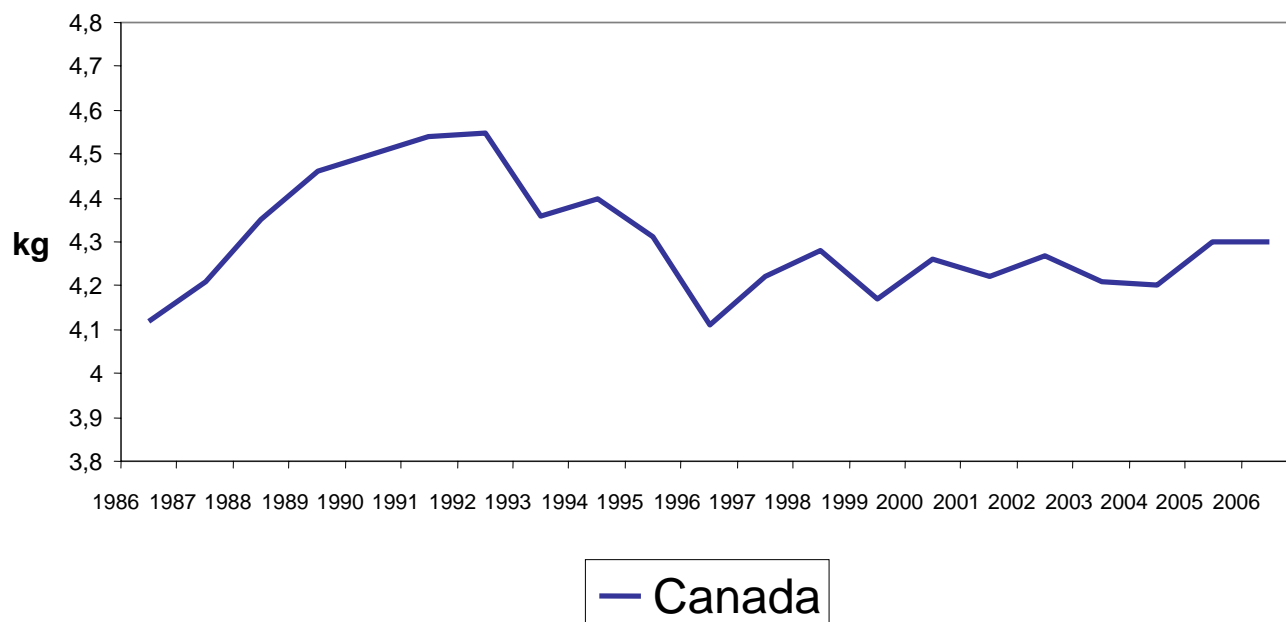
Source : Statistique Canada, tableaux 029-0009 et 304-0014

6 Le marché canadien du dindon

6.1. Consommation intérieure de dindon

Comme le montre la figure 11, la consommation de dindon par habitant est demeurée assez stable au cours des 20 dernières années, passant de 4,12 kg en 1986 à 4,3 kg en 2006, ce qui représente une augmentation de 4,3 p. 100. En comparaison, la consommation de bœuf et de porc par habitant a diminué de 17 et de 16 p. 100, respectivement, durant la même période.

Figure 11 – Consommation de dindon par habitant au Canada – 1986-2006 (poids éviscéré)



Source : Statistique Canada

Entre 1986 et 2006, la consommation moyenne de viande par habitant au Canada a varié entre 93,7 et 95,11 kg par année¹¹. La quantité totale de viande consommée est demeurée très stable, les hausses de la consommation d'un type de viande étant compensées, en règle générale, par des réductions de la consommation de certains autres types. En conséquence, il est bon de souligner que l'augmentation de la consommation de volaille, en général au Canada, a concordé avec un fléchissement de la consommation de bœuf et de porc.

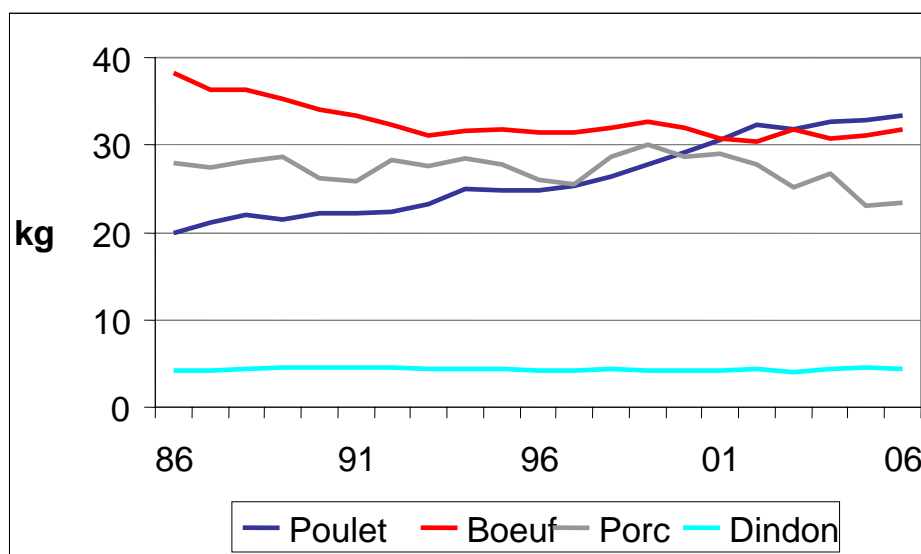
La consommation de bœuf a atteint son plus haut niveau au milieu des années 1970, mais elle est en baisse constante depuis (entre 1986 et 2006, la consommation de bœuf par habitant a chuté de 17 p. 100). La consommation de porc, de son côté, est restée relativement stable depuis le milieu des années 1970, bien qu'elle ait connu certaines fluctuations. Comme nous l'avons signalé, par contre, la consommation de volaille par habitant a progressé de façon appréciable durant ces années.

En 2006, le classement des différentes viandes en fonction de la consommation par habitant se lisait comme suit : poulet, 33,3 kg; bœuf, 31,74 kg; porc, 23,3 kg; dindon, 4,4 kg; poulet adulte, 1,5 kg; veau, 1,1 kg; mouton et agneau, 1,2 kg. Les données sur la consommation utilisées pour ces comparaisons sont exprimées en poids éviscéré dans le cas de la volaille et en poids de la carcasse dans celui du bœuf, du porc, du veau et de l'agneau.

La figure 12 montre la consommation de dindon par habitant comparativement à celle des autres viandes principales.

¹¹ Données fondées sur le poids de la carcasse dans le cas des viandes rouges et sur le poids éviscéré dans celui de la volaille. Exclut le poisson.

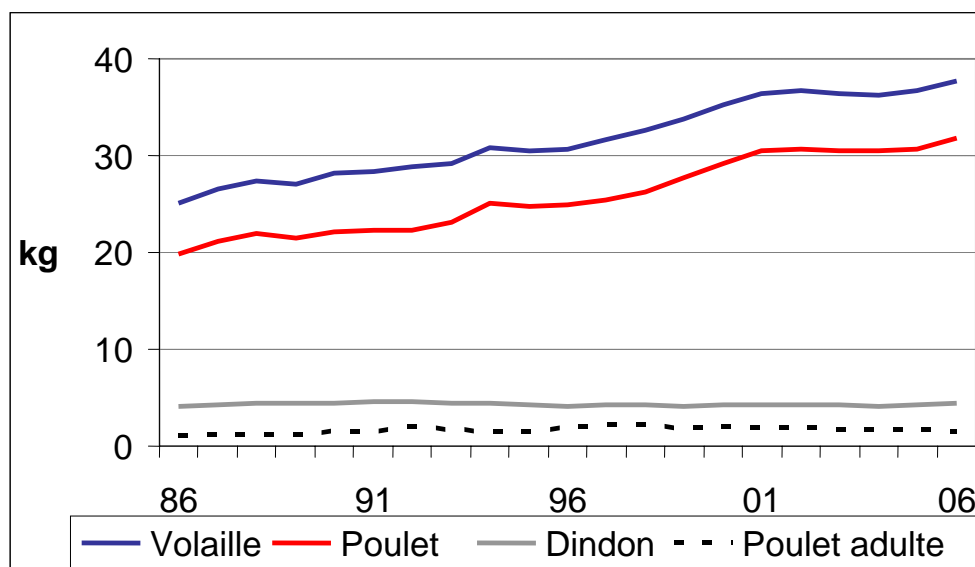
Figure 12 – Consommation de dindon et d'autres viandes (par habitant – Canada)



Source : Statistique Canada, n^{os} 23-015 et 23-010 au catalogue

La comparaison avec d'autres viandes de volaille révèle que la consommation de dindon par habitant s'est maintenue dans la fourchette 3,9-4,5 kg entre 1985 et 2005, la consommation annuelle par habitant se situant en moyenne à 4,4 kg. De la même façon, la consommation de poulet adulte est restée stable et a même diminué légèrement ces dernières années. Entre 1986 et 2006, la consommation de poulet adulte par habitant est demeurée dans l'intervalle 1,0-2,0 kg, la consommation moyenne annuelle s'établissant à 1,7 kg. La figure 13 montre la progression de la consommation de volaille au cours des 20 dernières années.

Figure 13 – Consommation de dindon et d'autres viandes de volaille (par habitant – Canada)



Source : Statistique Canada, n^o 21-020 au catalogue

6.2 Facteurs déterminant la demande de dindon au Canada

La consommation de dindon (par habitant) a été relativement stable au cours des 20 dernières années. D'après l'OCCD, la consommation intérieure totale de dindon et des produits du dindon s'est chiffrée à 105,6 millions de kilogrammes en 1986 comparativement à 138,5 millions de kilogrammes en 2006, en hausse de 31 p. 100. Cette hausse est attribuable en partie à la croissance démographique du pays ainsi qu'à la prévalence grandissante du dindon dans l'industrie de la restauration commerciale (c.-à-d. des sandwiches et sous-marins) ainsi qu'à la progression du segment des mets préparés du marché (c.-à-d. des dîners congelés).

Dans l'ensemble, les Canadiens se sont tournés vers des viandes plus maigres comme le poulet et le dindon principalement en raison d'un plus grand souci pour leur santé et des bienfaits généraux de la consommation de ces viandes. Comparativement aux viandes rouges, le dindon est perçu comme plus maigre et donc plus sain. Les produits à base de dindon (c.-à-d. des burgers ou des sous-marins au dindon) sont aussi plus répandus et considérés comme des substituts plus sains des produits à base de viande rouge. La hausse de la consommation de produits à base de dindon est également fortement liée à la réorientation des choix des consommateurs canadiens vers des produits plus sains.

6.3 Commerce interprovincial du dindon

Le commerce interprovincial du dindon au Canada s'inscrit dans la dynamique de l'offre et de la demande dans les diverses régions. En 2006, le mouvement interprovincial total du dindon s'établissait à environ 9,2 millions de kg, ce qui représente 5,7 p. 100 de la quantité totale de dindon produite au Canada en 2006.

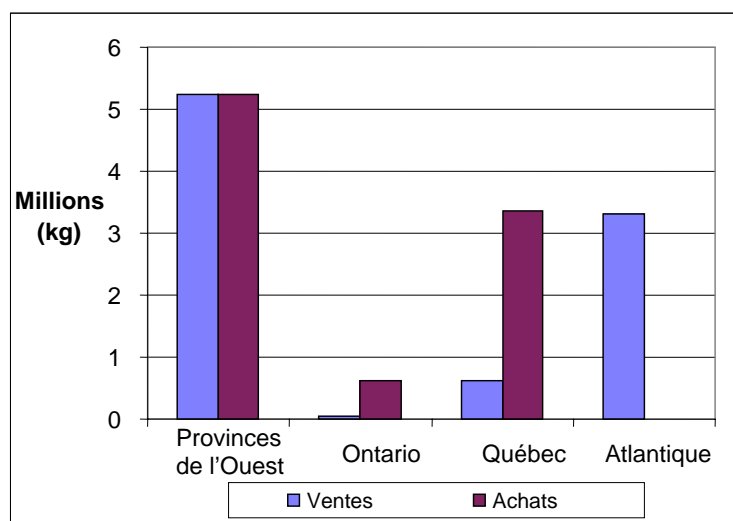
Tableau 15 – Mouvement interprovincial du dindon en 2006

Expéditions	Quantité (en kg, poids éviscéré)	Expéditions interprovinciales, en % de la production totale
Expéditions interprovinciales de dindon	9,2 millions	5,7 %
Production totale de dindon	162,6 millions	

Sources : OCCD, ACIA, données rassemblées par AAC

En 2006, l'Ouest canadien a fourni la plus grande quantité de dindon au commerce interprovincial, avec 5 246 926 kilos destinés principalement aux autres provinces de l'Ouest.

Figure 14 – Expéditions interprovinciales de dindons vivants destinés à l’abattage (2006)



Sources : ACIA, données rassemblées par AAC

6.4 Importations canadiennes de dindon et de produits du dindon

Les entreprises qui souhaitent exporter du dindon et des produits du dindon vers le Canada sont régies principalement par deux accords commerciaux : l’Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et l’Accord de l’Organisation mondiale du commerce (OMC). Compte tenu des volumes actuels de la production canadienne de dindon, les niveaux d’accès des importations établis par l’OMC sont supérieurs à ceux qui sont prévus par l’ALENA, de sorte que c’est le premier qui a préséance sur le deuxième. D’après les engagements pris à l’OMC, la quantité d’importations de dindon permise est établie à 5 588 000 kilogrammes (poids éviscéré).

Les importations de dindon sont réparties en produits inscrits sur la Liste des marchandises d’importation contrôlée (LMIC) et en produits non inscrits : le premier groupe est assujéti à des contingents tarifaires (CT), alors que l’autre ne l’est pas. Le dindon a été inscrit pour la première fois sur la LMIC en mai 1974. (Pour une liste complète des produits du dindon inscrits sur la LMIC ainsi que des produits n’y figurant pas, veuillez vous reporter à l’annexe A.)

Un contingent tarifaire compte trois éléments principaux : un taux de droit de douane réduit, un niveau d’accès minimal pouvant être admis (ou une quantité pouvant être importée) à ce taux et un taux de droit de douane élevé.

Le niveau d’accès aux importations auquel le taux réduit est applicable, c’est-à-dire la quantité pouvant être importée « dans les limites de l’engagement d’accès », est alloué à des entreprises situées au Canada. Les entreprises autorisées à importer peuvent faire une demande de licence d’importation qui est habituellement délivrée sur demande aux détenteurs de contingent jusqu’à concurrence de leur contingent d’importation.

Il existe deux groupes, ou bassins, d'importateurs qui possèdent des permis d'importation (titulaires de contingent). Le premier de ces groupes bénéficie de la répartition traditionnelle du bassin (c.-à-d. des sociétés qui importaient du dindon avant l'imposition des contrôles des importations en 1974) qui possède un contingent de produits de la LMIC. L'autre groupe (produits non inscrits sur la LMIC – portion ALE) détient un contingent de produits non inscrits sur la LMIC (c.-à-d. les repas congelés). En 2006, on dénombrait 13 titulaires de permis dans le bassin traditionnel et 22 dans le bassin des produits non inscrits sur la LMIC et de la portion ALE. En 2006, les importations de dindon par le Canada ont totalisé 3 796 772 kilos ou 9 211 258 kilos si l'on tient compte des produits de la surtransformation¹². Les tableaux suivants présentent les types de produits du dindon exportés durant la période de 2001 à 2006.

Tableau 16 – Importations de dindon (kg)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Vivant (poids éviscéré)	0	12 144	15 161	0	0	0
Carcasses entières	1 624	142 834	48 076	115 369	259 665	78 572
Partie						
Poirtrines non désossées	175 990	203 170	105 865	163 106	127 209	73 755
Cuisses non désossées	0	0	0	0	0	0
Morceaux non désossés	20 316	0	8 135	1 248	10 632	17 748
Ailes non désossées	0	0	0	0	0	0
Poirtrines désossées	1 926 772	1 853 359	2 289 299	3 136 133	3 222 693	2 576 467
Morceaux désossés	682 887	707 938	506 791	645 701	2 734 253	517 338
Préparé						
Cuit (non désossé)	124 721	137 055	19 201	63 758	60 148	52 330
Cuit (désossé)	640 741	750 737	511 562	482 219	494 144	479 582
Autre						
Autre (non désossé)	0	0	0	0	0	0
Autre (désossé)	0	4 069	2 671	365	18 743	980
TOTAL	3 375 121	3 453 158	3 329 524	4 328 176	6 529 981	3 796 772

Sources : ACIA, données rassemblées par AAC

¹² Remarque : Les chiffres comprennent les quantités importées aux termes du Programme de réexportation. Les données des catégories « Cuit » et « Surtransformé » tiennent compte du poids net réel du produit et non de sa teneur en chair de dindon.

Tableau 17 – Produits surtransformés du dindon importés au Canada (kg)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Plats préparés et tourtes	913 794	2 744 371	3 300 475	4 163 043	4 667 483	5 030 661
Roulés	0	0	0	0	0	0
Soupes	95 005	113 408	78 398	79 502	86 943	99 407
Autre	134 500	158 607	135 301	134 372	239 723	284 418
TOTAL	1 143 299	3 016 386	3 514 174	4 376 917	4 994 149	5 414 486

Sources : ACIA, données rassemblées par AAC

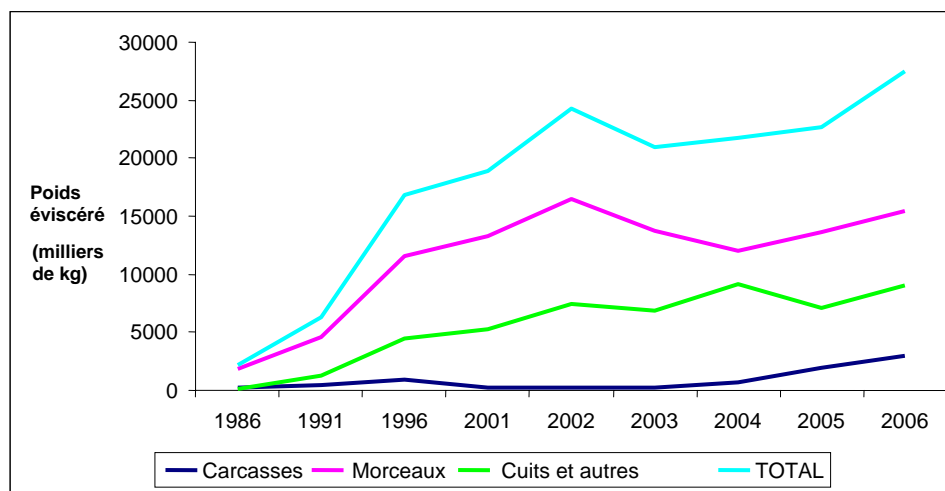
6.5 Exportations canadiennes de dindon et de produits du dindon

Les exportations canadiennes de dindon et de produits du dindon ont augmenté considérablement au cours des 20 dernières années. En 1986, les exportations totales s'établissaient à 2 169 000 kilos, alors qu'en 2006, elles atteignaient 27 468 000 kilos ce qui représente une augmentation de 1 166 p. 100. Ce bond pourrait en partie s'expliquer par l'entrée en vigueur de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, le 1^{er} janvier 1995, qui a mené à l'ouverture de plusieurs marchés auparavant fermés.

La figure 15 montre l'évolution des exportations de dindon et de produits du dindon sur une période de 20 ans. La figure est divisée en trois catégories d'exportations : carcasses (c.-à-d. les volailles entières), morceaux et viande cuite et autres (c.-à-d. mets préparés et soupes). Depuis 1986, les exportations de morceaux de dindon ont été les principaux produits du marché d'exportation du dindon. En 2006, les morceaux de dindon représentaient 56,4 p. 100 des exportations totales, suivis par les viandes cuites et autres à 32,9 p. 100 et par les exportations de carcasses qui représentaient le reste de 10,7 p. 100.

Bien que l'écllosion de la grippe aviaire ait eu une incidence négative sur les exportations globales de dindon et de produits du dindon par le Canada en 2004, la figure révèle un revirement de la tendance négative et un retour à la croissance globale des exportations en 2005 et 2006.

Figure 15 – Évolution des exportations canadiennes de dindon



Sources : OCCD et données rassemblées par AAC

Tableau 18 – Exportations canadiennes de produits du dindon – 2001-2006 (kg)

Produits (kg)	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Dindon vivant	0	0	0	0	0	0
Carcasses	185 968	151 146	223 784	53 219	74 796	33 092
Morceaux	11 487 658	13 585 697	11 343 474	10 541 389	11 131 655	11 933 321
Viande cuite	70 577	66 556	318 776	52 406	70 177	44 636
Autres	4 666 041	8 101 125	6 601 876	7 724 700	5 556 744	5 967 528
Surtransformation :						
Dîners et tourtes	1 785	856	2 047 705	4 098	113 813	55 997
Roulés	0	0	0	0	0	0
Soupes	0	0	19 369	208	1 018	22 150
Autres	439 912	244 890	449 959	2 473	95 261	113 213
TOTAL	16 851 941	22 150 270	21 004 943	18 378 493	17 043 464	18 169 937

Sources : ACIA et données rassemblées par la Section de la volaille d'AAC

6.6 Balance commerciale : Dindon et produits du dindon

Le tableau 19 et la figure 16 qui suivent indiquent la valeur globale des importations, des exportations et de la balance commerciale de dindon et de produits du dindon au cours de la période de 2001 à 2006¹³. En 2006, les importations de dindon et de produits du dindon s'établissaient à 37,7 millions de dollars, en baisse de 26,8 p. 100 par rapport aux chiffres de 2005.

Les valeurs des importations ont fluctué entre 2001 et 2006. Les effets de l'écllosion de la grippe aviaire en Colombie-Britannique conjugués aux effets sur l'offre des éclosions de grippe aviaire à l'échelle mondiale ont provoqué une brusque augmentation globale de la valeur des importations en 2004 et 2005. Mises à part ces deux années, la valeur des importations de dindon et de produits du dindon est demeurée assez stable, oscillant entre 30 millions et 37 millions de dollars chaque année.

Les importations et les exportations de dindon et de produits du dindon sont demeurées stables pendant la majeure partie de la période de 2001 à 2006. Dans l'ensemble, la balance commerciale du dindon et des produits du dindon est demeurée positive sauf en 2005. Cette tendance générale a diminué avant 2005 et l'écllosion de grippe aviaire en Colombie-Britannique en 2004.

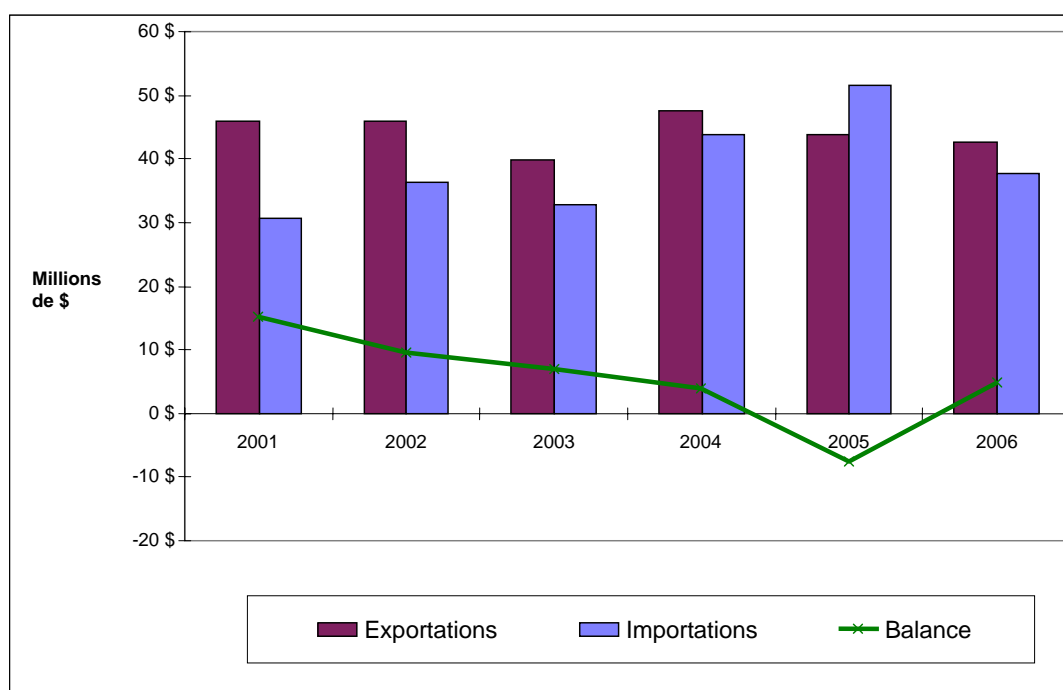
¹³ Les chiffres sur les importations comprennent les produits visés par le programme de réexportation. Ils ne comprennent pas les œufs d'incubation.

Tableau 19 – Valeur des importations, des exportations et de la balance commerciale du Canada : Dindon et produits du dindon (2001-2006) (\$)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Exportations	45 856 615	45 818 140	39 711 246	47 672 957	43 816 385	42 647 418
Importations	30 674 298	36 256 474	32 825 870	43 839 273	51 483 104	37 693 162
Balance commerciale	15 182 317	9 561 666	6 885 376	3 833 684	-7 666 719	4 954 256

Sources : Statistique Canada et données rassemblées par AAC

Figure 16 – Balance commerciale du Canada : Dindon et produits du dindon (2001-2006) (\$)



Sources : Statistique Canada et données rassemblées par AAC

Annexe A

Liste des marchandises d'importation contrôlées

Produits du dindon figurant sur la LMIC

105. Dindes et dindons vivants, excédant 185 g, qui sont classés dans les numéros tarifaires 0105.99.11 ou 0105.99.12 de la Liste des dispositions tarifaires de l'annexe du *Tarif des douanes*.
106. Viande et abats comestibles de dindons et dindes, frais, réfrigérés ou congelés, non découpés, qui sont classés dans les numéros tarifaires 0207.24.11, 0207.24.12, 0207.24.91, 0207.24.92, 0207.25.11, 0207.25.12, 0207.25.91 ou 0207.25.92 de la Liste des dispositions tarifaires de l'annexe du *Tarif des douanes*.
107. Morceaux de viande et abats comestibles de dindons et dindes, y compris les foies, frais, réfrigérés ou congelés, qui sont classés dans les numéros tarifaires 0207.26.10, 0207.26.20 (non désossés), 0207.26.30 (désossés), 0207.27.11, 0207.27.12, 0207.27.91, 0207.27.92 (non désossés) ou 0207.27.93 (désossés) de la liste des dispositions tarifaires de l'annexe du *Tarif des douanes*.
108. Graisse non fondue (ni autrement extraite de dindons et dindes), fraîche, réfrigérée ou congelée, salée ou en saumure, séchée ou fumée, qui est classée dans les numéros tarifaires 0209.00.23 ou 0209.00.24 de la Liste des dispositions tarifaires de l'annexe du *Tarif des douanes*.
109. Viande de dindons et dindes, salée, en saumure, séchée ou fumée, qui est classée dans les numéros tarifaires 0210.99.14, 0210.99.15 (non désossée) ou 0210.99.16 (désossée) de la Liste des dispositions tarifaires de l'annexe du *Tarif des douanes*.
110. Saucisses et produits similaires, de viande, d'abats ou de sang de dindons et dindes et préparations alimentaires à base de ces produits (autres que ceux en conserve ou en pots de verre), qui sont classés dans les numéros tarifaires 1601.00.31 ou 1601.00.32 de la Liste des dispositions tarifaires de l'annexe du *Tarif des douanes*.
111. Préparations ou conserves de purée de foie de dindons et dindes (autres que celles en conserve ou en pots de verre), qui sont classées dans les numéros tarifaires 1602.20.31 ou 1602.20.32 de la Liste des dispositions tarifaires de l'annexe du *Tarif des douanes*.
112. Plats cuisinés de dindons et dindes (autres que les mélanges définis de spécialité), qui sont classés dans les numéros tarifaires 1602.31.12, 1602.31.13 (non désossés) ou 1602.31.14 (désossés) de la Liste des dispositions tarifaires de l'annexe du *Tarif des douanes*.
113. Préparations ou conserves de viande ou d'abats de dindons et dindes (autres que les plats cuisinés, les mélanges définis de spécialité et celles en conserve ou en pots de verre) qui sont classées dans les numéros tarifaires 1602.31.93, 1602.31.94 (non désossées) ou 1602.31.95 (désossées) de la Liste des dispositions tarifaires de l'annexe du *Tarif des douanes*.

Source : Commerce international Canada

Produits du dindon non visés par la Liste de marchandises d'importation contrôlée

- En général, les produits du dindon qui répondent aux exigences de la définition de « mélanges définis de spécialité » des numéros tarifaires 1602.31.11 et 1602.31.92 sont exemptés de la LMIC. Quelques exemples : le dindon cordon bleu, les poitrines de dindon panées cordon bleu, le dindon à la Kiev, les poitrines de dindon panées à la Kiev, le dindon désossé avec pommes et amandes, le dindon Romanoff Regell, les poitrines de dindon Neptune, le dindon désossé Panache et les plats préparés au dindon.
- En plus des « mélanges définis de spécialité », les produits du dindon sont considérés comme des produits non inscrits sur la LMIC s'ils sont classifiés sous les numéros tarifaires 19.02 (pâtes alimentaires), 19.05 (pâtisserie), 20.04 (autres légumes préparés ou conservés, congelés), 20.05 (autres légumes préparés ou conservés, non congelés), 20.06 (fruits et légumes confits au sucre), 21.03 (sauces préparées), 21.04 (soupes) et 21.06 (préparations alimentaires). Les transformateurs de ces produits sont peut-être admissibles à une part de la portion du CT du dindon réservé aux produits non inscrits sur la LMIC.

Renseignements supplémentaires

- Les produits du dindon qui sont tout simplement cuits et/ou marinés ou assaisonnés figurent sur la LMIC.
- La responsabilité de déclarer que les produits ne figurent pas sur la LMIC incombe aux requérants et non à l'expert-comptable.

Source : Commerce international Canada

Bibliographie

Agriculture and Food Policy: <http://www.thecanadianencyclopedia.com/>

Agriculture et Agroalimentaire Canada. Information économique : Nouvelles tendances dans la chaîne agroalimentaire. Novembre 2006.

Association canadienne des transformateurs de volaille :
<http://www.sympatico.ca/fppac/>

Conseil canadien des produits agricoles : <http://nfpc-cnpa.gc.ca>

FAOSTAT : <http://faostat.fao.org/DesktopModules/Admin/Logon.aspx?tabID=0>

Fulton, M. et Tang, Y. 1999. Testing the Competitiveness of a Multistage Food Marketing System: The Canadian Chicken Industry. *Canadian Journal of Agricultural Economics* 47: p. 225-250.

Global Trade Atlas. Global Trade Information Services. <http://www.gtis.com/english/>

Harrison, Darryl et James Rude. (2004) Mesure de la concentration dans les industries de transformation des aliments, Série de documents de travail sur l'agriculture et le milieu rural, document n° 70.
<http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/Statcan/21-601-MIE/21-601-MIE2004070.pdf>

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. État de situation dans l'industrie du poulet et du dindon au Québec. Juin 2001. 86 pages.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Portrait sommaire de l'industrie de la volaille au Québec. Juin 2006. 32 pages.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Profil sectoriel de l'industrie bio-alimentaire au Québec (édition 2006). Janvier 2007. 122 pages.

OCDE – Équivalents subventions à la production et à la consommation (ESP/ESC),
http://www.oecd.org/document/58/0,2340,en_2649_37401_32264698_1_1_1_37401,00.html

OCDE – FAO Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2006-2015, 2006, 206 pages,
http://www.oecd.org/document/62/0,2340,en_2649_201185_37032958_1_1_1_1,00.html

Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD) <http://canadianturkey.ca>

Secrétariat aux coopératives. <http://coop.gc.ca/index-f.php>

Statistique Canada, Statistiques de volailles et œufs, juillet à septembre 2007 – n° 23-015-XIF au catalogue.

Statistique Canada, Statistiques sur les aliments – n° 21-020-XIF au catalogue.

Statistique Canada, Statistiques sur les revenus des exploitations agricoles, n° 21-206-XIF au catalogue.